

(fenêtres) sur · cours



Enquête
d'argent
des écarts
importants entre
écoles

CP à effectif
réduit...
pour 100 classes !

L'école sur
les écrans
avec le réalisateur
de Être et avoir

RESPONSABILITÉ : UNE VALEUR EN HAUSSE

sécurité et protection de l'enfance s'inscrivent au cœur du métier d'enseignant.



SNUipp
Fédération syndicale unitaire



Actu

5



ARGENT DE L'ÉCOLE :
les premiers résultats de
l'enquête du SNUipp.
EXPÉRIMENTATION :
classes réduites au CP

BUDGET : l'Education Nationale n'est plus une
priorité du gouvernement.

Dossier

12

RESPONSABILITÉ :
UNE VALEUR EN
HAUSSE
Sécurité et protection de
l'enfance s'inscrivent au
cœur du métier d'enseignant.



Métier

18



PORTRAIT :
Marie-Christine Philibert, ins-
titutrice, présidente de la
FNASEPH et mère d'une
jeune adulte handicapée.
ETAMPES : un album de
jeunesse écrit et illustré par des élèves de CE1.

Réflexions

25

INTERVIEW : Nicolas Philibert,
le réalisateur d'*Être et avoir*.
**DÉLINQUANCE DES
MINEURS :** la loi sur la justice
des mineurs renforce la répression
sans s'attaquer aux causes de la
délinquance.



Les rumeurs de l'été ont fait état d'un abandon de la priorité budgétaire à l'éducation. Dans le même temps, pour « équilibrer les comptes publics » et « moderniser la fonction publique », des ministres annoncent qu'il faut réduire le nombre de fonctionnaires... Luc Ferry va à nouveau disséter lors de sa conférence de presse de rentrée sur la « lutte contre l'illettrisme » en annonçant une réduction d'effectif dans... 100 classes de CP et à moyens constants ! A l'aune de la « réduction de la facture scolaire », cela paraîtra bien léger dans les 52 000 écoles. Pourtant, à l'heure où l'échec scolaire est bien présent à tous les échelons du système éducatif, où toutes les enquêtes montrent le lien entre poursuite d'études et insertion professionnelle mieux réussie, où trop de parents disent douter de la capacité de l'école à « assurer sa mission de formation et d'encadrement », où l'école doit jouer son rôle contre les inégalités sociales, il faut encore plus faire le choix de l'éducation. Les enseignants doivent avoir la possibilité de mieux prévenir les difficultés des élèves, que ce soit avec du temps pour le travail en équipe et avec des moyens nouveaux comme plus de maîtres que de classes... C'est l'ambition que nous voulons porter avec vous lors de cette rentrée.

Laurent Zappi

Baisse de l'impôt : les revenus élevés sont les plus avantageés...

	Couples mariés sans enfant (2 parts)			Couples mariés avec deux enfants (3 parts)		
Revenu annuel déclaré	20 833 euros (136 657 F)	41 875 euros (274 681 F)	152 986 euros (1 003 522 F)	20 833 euros (136 657 F)	62 708 euros (411 340 F)	152 986 euros (1 003 523 F)
Revenu net imposable après déduction de 10 et 20%	15 000 euros (98 394 F)	30 150 euros (197 771 F)	110 150 euros (722 537 F)	20 500 euros (134 472 F)	45 150 euros (296 165 F)	110 150 euros (722 537 F)
Impôt dû	381 euros (2 499 F)	3 687 euros (24 185 F)	37 943 euros (248 890 F)	535 euros (3 509 F)	5 508 euros (36 130 F)	33 909 euros (222 428 F)
Réduction forfaitaire de 5%	19 euros (125 F)	185 euros (1 214 F)	1 897 euros (12 443 F)	27 euros (177 F)	275 euros (1 804 F)	1 695 euros (11 118 F)
Impôt dû après imputation	362 euros (2 375 F)	3 502 euros (22 972 F)	36 045 euros (236 440 F)	508 euros (3 332 F)	5233 euros (34 326 F)	32 213 euros (211 303 F)
Gain par rapport au revenu imposable	0,12%	0,61%	1,72%	0,13%	0,60%	1,54%

Source : Syndicat national unifié des impôts (SNUi)

Le Syndicat national unifié des impôts a publié une étude d'impact de la réduction de 5% sur les revenus votée par l'Assemblée le 18 juillet. La baisse, qui ne concerne qu'un foyer fiscal sur deux, ceux qui paient l'impôt, avantage les revenus les plus élevés.

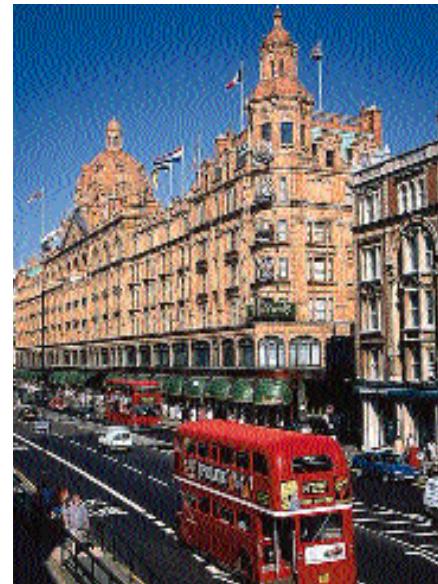
Une réforme qui réduit les moyens de l'Etat et favorise les plus aisés. La justice sociale est en marche...

Langues vivantes : généralisation en différé

Il était difficile d'envisager dès cette rentrée la généralisation de l'enseignement d'une langue vivante au CE2. Le SNUipp avait fait part au ministre de ses doutes. Nouvel épisode du feuilleton : Luc Ferry a demandé aux inspecteurs d'Académie de généraliser cet enseignement si possible à la rentrée 2002, mais, dans le cas contraire, la mise en place complète est retardée à la rentrée 2005... Décision raisonnable au vue des ressources mais qui ne garantit en rien la réussite de l'enseignement précoce des langues dans les années à venir.

En 2001, d'après une étude du ministère, les personnes chargées de cet enseignement au cours moyen étaient à 58% des maîtres du premier degré et à 6,1% des sortants d'IUFM. Le défi pour la formation continue est de permettre à tous les enseignants en classe qui le souhaitent d'obtenir une habilitation de qualité. A défaut, les sortants d'IUFM risquent d'en faire les frais et d'être invités « à l'insu de leur plein gré » à assurer l'enseignement dans les classes. Le SNUipp rappelle à ce propos que tous les échanges de service doivent se faire sur la

base du volontariat. L'effort à faire en terme de formation est autant quantitatif que qualitatif. La généralisation de l'enseignement au plus vite risque de favoriser l'anglais déjà enseigné à plus de 76% des élèves de cours moyen, remettant en cause la pluralité des langues enseignées. Mais l'enjeu principal est de convaincre les enseignants que l'apprentissage précoce d'une langue peut marcher. Pour l'instant les premières enquêtes donnent des résultats partagés quant aux acquis des élèves. Les élèves sont quelquefois contraints en CM2 de commencer l'année avec la séance « *My name is* » ou « *me llamo* », qu'ils avaient déjà vue au CM1 et qu'ils reverront en 6^{ème}. Les nouveaux programmes donnent des progressions plus claires et devraient éviter ce type d'errements. Deux documents d'accompagnements concernant l'anglais et l'allemand en cycle 3 sont publiés. Ils proposent des activités intéressantes à partir d'albums, de chansons et un exemple de document passerelle qui permet d'éviter les redites. Ils ne pourront cependant pas pallier à eux-seuls les manques en formation et en recherches sur



les pratiques et les méthodes d'enseignement. Les dominantes en formation initiale et continue ne peuvent plus être différenciées. L'enseignement précoce des langues vivantes prendra du temps, sans aucun doute mais il y faudra aussi des moyens. L'égalité de toutes les écoles entre elles est aussi en jeu. L'enseignement des langues ne doit pas devenir un argument pour le choix d'une école.

Lydie Buguet

RFA : informatique en maternelle

Dans le Land de Hesse, le syndicat GEW vient de lancer un programme d'éducation d'un milliard d'euros pour les enfants de crèche et de maternelle. Ils apprendront des bases du savoir en lecture, calcul, informatique et sciences naturelles. Ce programme fait suite aux mauvais résultats obtenus par l'Allemagne à l'étude internationale PISA. Les enfants seront accueillis en groupes restreints par des éducatrices formées dans les universités techniques. L'objectif de ce programme est de connaître les centres d'intérêts des enfants et de s'occuper d'eux individuellement.

9000

familles voient chaque année leur allocation CAF suspendue pour cause d'absentéisme scolaire « grave » des enfants.

De son côté, le gouvernement prévoit également, dans son projet de loi sur la sécurité, une « amende parentale » pour les familles qui « ne respectent pas l'obligation scolaire ».

Une mesure, qui selon la CSF, « désaisit les parents de leur rôle et les dévalorise aux yeux de leurs enfants ».

Conseillers pédagogiques et maîtres formateurs dans l'attente

Lors des premières rencontres avec Luc Ferry et Xavier Darcos, le SNUipp a présenté ses préoccupations et ses exigences en matière de formation. Il a rappelé que les discussions avec le ministère concernant les maîtres formateurs et l'avenir du CAFIPEMF étaient restées en panne.

Même chose pour les conseillers pédagogiques, malgré la pétition largement signée, rien n'a évolué. Les réunions de rentrée permettront de faire le point et de décider des indispensables actions.

Climat et énergie renouvelables au cœur du développement durable

Quels sont les buts de votre réseau d'associations ?

Nous cherchons à accroître la connaissance du problème du réchauffement climatique afin de faire changer les comportements individuels et les décisions publiques. Avec les écoles nous avons lancé le « pari contre l'effet de serre » (voir p20). Vis-à-vis du gouvernement, nous faisons pression pour que soient effectivement mises en place les 100 mesures du Programme national de lutte contre le changement climatique adopté en janvier 2000 par le gouvernement.



Philippe Quirion, président du Réseau action climat-France, explique l'importance des questions climatiques dans le sommet du développement durable à Johannesburg.

Que représente le sommet de Johannesburg pour vous ?

C'est l'occasion de faire le point 10 ans après le sommet de Rio où tous les gouvernements (y compris les USA) s'étaient engagés à stabiliser leur production de gaz à effet de serre. Engagement qui est loin d'avoir été tenu. G.W Bush refuse que soient traitées à Johannesburg les questions du climat et des énergies, alors qu'elles sont au cœur du "développement durable". Lutter contre les pollutions atmosphériques et permettre un accès à l'électricité aux deux milliards d'êtres hu-

mains qui en sont privés, nécessite de développer des sources d'énergie propres et renouvelables. Notre objectif est que le sommet s'engage à ce que, dans 10 ans, 10 % de l'énergie mondiale soit fournie par de nouvelles sources renouvelables.

Un objectif réaliste ?

Oui. Un groupe d'experts missionné par le G8 avait même conclu à 15 %, mais son rapport n'a pas été retenu ! Les principaux freins sont les lobbies pétroliers et les grands financeurs internationaux. La plupart des pays en développe-

ment n'ont pas de ressources en énergies fossiles et le nucléaire, en plus d'être dangereux, est trop cher. Or beaucoup d'entre eux pourraient largement utiliser l'énergie solaire ou éolienne, si leurs technologies et la coopération internationale sur ce terrain progressaient. Ce serait aussi un moyen de résoudre les problèmes de déséquilibre nord-sud. L'Europe doit prendre le leadership sur ces questions. Le poids de son opinion publique est essentiel pour y parvenir.

Propos recueillis par Céline Lallemand

AE : avenir très incertain après 2003

Sursis pour dix huit mille aide-éducateurs. Le gouvernement a décidé le 24 juillet de prolonger jusqu'en juin 2003 le contrat des AE embauchés avant le 30 juin 1998.

La question reste cependant posée de l'avenir du dispositif et des personnes : Quelles perspectives d'emploi stable ? De quelle formation professionnalisante ont-ils pu bénéficier ? La seule issue au terme des cinq ans ne peut pas être le chômage.

François Fillon a déclaré le 30 juillet à l'Assemblée Nationale « qu'il n'y avait pas lieu de créer de nouveaux emplois-jeunes » et qu'il voulait « engager le reflux progressif de ce dispositif très onéreux »...

Comment les écoles pourront-elles fonction-

ner à partir de juin 2003 sans les aides éducatrices ? L'étude du CEREQ du printemps 2002 démontrait que des emplois nouveaux pourraient trouver leur place dans les écoles (aide-bibliothécaire, maintenance informatique, aide à la vie scolaire...)

Dès la mise en place du dispositif, le SNUipp a proposé la création d'emplois stables de droit public. Le ministre du Travail avec le "contrat jeune" explique qu'il y a « 300 000 jeunes de 16 à 22 ans en difficulté : notre but est de leur faire mettre un pied dans une entreprise », préoccupation qui ne saurait faire oublier le sort des 350 000 emplois-jeunes dont 65 000 aides-éducateurs.

Éliane Lancette

100 classes de CP à effectif réduit

Une nouvelle expérimentation commence dans une centaine de classes de CP qui vont faire la rentrée avec des effectifs réduits. Comme pour l'expérimentation « plus de maîtres que de classes », un souhait : que ces expérimentations ne restent pas sans lendemain.



Les classes concernées par l'expérimentation auront un effectif réduit toute l'année, à mi-temps, ou sur les activités lecture/écriture

Réduire les effectifs des classes pourrait faire progresser les élèves, cette idée n'est pas nouvelle mais va faire l'objet dès cette rentrée d'une expérimentation. Dans le cadre du plan contre l'illettrisme du nouveau ministère, une centaine de classes de CP n'accueilleront pas plus d'une dizaine d'élèves. Cette idée apparaissait déjà dans un avis du Haut conseil de l'évaluation de l'école qui admettait qu'une forte réduction d'effectif dans les petites classes du primaire pouvait avoir des effets positifs pour les enfants des milieux défavorisés.

« Expérimenter de nouveaux modes de prise en charge des élèves en difficulté dès le début de l'apprentissage de la lecture », cet objectif, fixé par le ministère en juin, n'éclairait pas la nature véritable de ce dispositif. S'agissait-il de classes particulières à effectifs réduits regroupant des élèves en difficulté ? De fait, n'était-on pas en train de constituer des classes de niveau en CP en stigmatisant les enfants dès la fin de la maternelle ? Le SNUipp a ren-

contré le ministre début juillet et lui a fait part de ses craintes. Ce dernier a affirmé que ces classes ne seraient pas une concentration d'enfants en difficulté.

Dans les faits, les écoles concernées par l'expérimentation seront choisies parmi les écoles qui ont, aux évaluations CE2, des résultats inférieurs aux résultats nationaux et qui cumulent les difficultés. Les cent classes retenues sont situées dans les académies de Paris, Créteil, Versailles, Lille, Aix-Marseille, Amiens, Lyon, Rouen, Strasbourg et La Réunion. L'expérimentation comprend à la fois des classes réduites à plein temps, à mi-temps et des classes dans lesquelles l'effectif ne sera réduit que pour les activités lecture/écriture. Le but annoncé est que ces écoles rattrapent leur retard aux évaluations CE2. Pour l'instant, le dispositif d'accompagnement, de suivi et d'évaluation n'est pas encore connu.

L'expérimentation plus de maîtres que de classes lancée l'an dernier, quant à elle, a

connu à ce propos quelques couacs. La première phase de l'expérimentation avait pour but de réaliser un état des lieux des situations existantes. Le calendrier était pour cela très précis. Descriptif des projets, analyse des remontées, observation dans les écoles, entretiens avec les acteurs du dispositif ; autant d'opérations qui ont permis de faire émerger les premières tendances fortes. Le premier souci, et non le moindre, fut que certaines écoles de l'expérimentation n'étaient pas au courant qu'elles en faisaient partie... Inscrites par leur inspection, elles ont appris quelques mois plus tard que leurs remontées étaient attendues. Autre problème, le temps. Contrairement à ce qui était prévu, toutes les écoles n'ont pas pu travailler en équipe sur le temps de travail faute de remplaçants. Le ministre a confirmé au SNUipp lors d'une audience que cette expérimentation « plus de maîtres que de classes » n'était pas remise en cause. Mais, alors que les équipes doivent s'associer à des chercheurs, certaines ne connaissent pas encore leurs noms. La deuxième phase du projet va donc donner lieu aux premières évaluations alors que les modalités du dispositif ne sont pas complètement mises en oeuvre.

Les deux expérimentations lancées par nos deux derniers ministres ont un intérêt si les équipes des écoles concernées peuvent réaliser un travail concerté et nourri dans un cadre plus vaste de recherche en éducation. Condition sine qua non : du temps pour travailler en équipe, chercher, évaluer... Difficile quand les expérimentations se font à moyens constants.

Les enseignants, qui doivent être volontaires, s'engagent dans ces expérimentations, il serait dommage de compromettre leurs travaux qui intéressent toutes les écoles.

Lydie Buguet

Enquête d'argent

Les nouvelles exigences en matière d'enseignement (technologies de l'information et de la communication, langues, classes à PAC, lecture...) accroissent le fossé entre écoles riches et écoles pauvres. Une enquête du SNUipp sur la moitié des départements révèle des résultats édifiants.

Il y a des écoles riches et des écoles pauvres. Cela ne semble pas être une information. C'en est pourtant une, car l'école est, dans l'imaginaire des Français, un des rares, si ce n'est le seul, lieu d'égalité. Le statut des enseignants et les programmes nationaux donnaient le sentiment que la balance penchait dans un sens égalitaire. Pourtant, la réalité est bien différente. Les disparités dans ce qu'il est maintenant convenu d'appeler «l'argent de l'école» sont devenues trop criantes. D'abord parce que la situation a empiré, les écarts s'aggravant entre communes. Ensuite parce que les exigences à l'égard de l'école augmentent. Enseigner les langues étrangères, familiariser les enfants aux technologies de l'information et de la communication ou les initier à la création artistique, coûtent cher. Emerge ainsi l'idée (à laquelle le SNUipp a contribué à donner corps notamment par sa campagne lancée dès 2001 dénonçant un écart de 1 à 10 entre les moyens) qu'il y a nécessité et urgence à trouver des solutions pour réduire les disparités des financements scolaires et garantir que chaque enfant ait accès aux équipements indispensables.

Des écoles riches et des écoles pauvres : cette réalité, et c'est une grande nouveauté, est reconnue par le ministère. La traditionnelle circulaire de rentrée du ministre adressée aux recteurs et aux IA, est bien obligée, face aux exigences d'enseignement, de faire état des difficultés des écoles pauvres à satisfaire à leur mission.

Si 72,53% des écoles ont au moins un ordinateur, elles ne sont que 25,74% a en posséder de quatre à dix. 28% en ont moins de quatre.

Exemple sur la lecture. Au cycle 3 «chaque année, deux «classiques» doivent être lus et au moins huit ouvrages appartenant à la bibliographie de jeunesse contemporaine» indiquent les nouveaux programmes. Une mesure positive, mais tout enseignant se demande immédiatement, qui va payer ces ouvrages ? Car bien entendu, pour travailler un peu correctement, il faut plusieurs exemplaires d'un même titre par classe. La circulaire recommande de «s'assurer» que les BCD sont bien équipés, et «que des solutions de prêts peuvent être trouvées entre écoles et avec les partenaires des bibliothèques municipales ou départementales».

Exemple sur les nouvelles technologies : la mise en place du Brevet informatique et internet (B2I) sera obligatoire à partir de 2003.

Souhaitant accélérer le processus, la circulaire demande qu'elle soit «effective dès la rentrée 2002», mais conscient le ministère prend soin d'ajouter «dès lors que l'état de l'équipement des écoles le permet».

Or, quel est-il, cet état ? Les résultats de l'enquête lancée par le SNUipp portant sur la moitié des départements sont édifiants. Ainsi, si 72,53% des écoles ont au moins un ordinateur, elles ne sont que 25,74% a en posséder de quatre à dix. 28% en ont



Enquête SNUipp sur l'argent de l'école



moins de quatre. Et seulement deux tiers des écoles possédant un ordinateur sont connectées à internet.

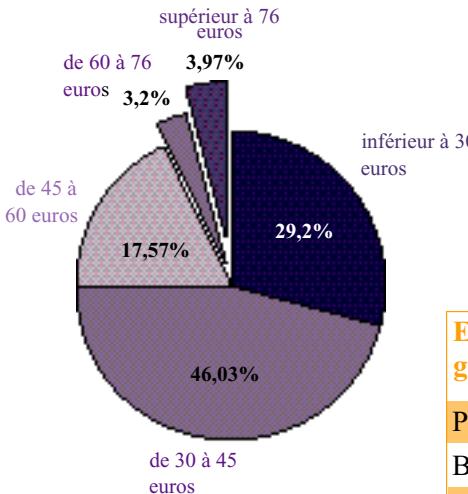
Solution proposée par la circulaire de rentrée : « *des financements complémentaires seront recherchés auprès des collectivités territoriales et d'autres partenaires* »... C'est tout dire !

Comme pour se faire pardonner son impuissance, la circulaire recommande aux IA à propos des crédits pédagogiques-Education nationale : « *Vous veillerez à ce que l'attribution des crédits favorise la réalisation des objectifs et la mise en œuvre des programmes en compensant autant que faire se peut les inégalités de moyens de fonctionnement entre écoles* ». A l'évidence, le ministère sent que la marmite bout, autant du côté des enseignants et des parents furieux de cette inégalité de traitement, que du côté des élus locaux. Certes l'intercommunalité peut offrir quelques possibilités de mutualisation si, dans la zone concernée, il se trouve au moins une commune aisée. Sinon, comme le dit avec humour un élu, « *on ne mutualisera que la misère* ».

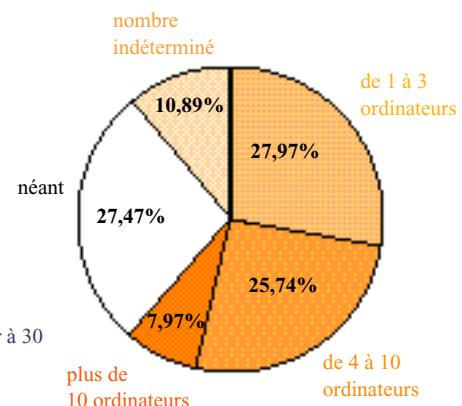
Maintenant que la question de l'argent de l'école est enfin reconnue, il n'est d'autres moyens que de poser publiquement le débat que tant de villes, d'ailleurs, appellent également de leurs vœux.

Nicole Geneix

Les écoles et les crédits par élèves



Équipement informatique



Ecole bénéficiant de services gratuits

Photocopieuse	82,42%
Bus	49,75%
Intervenants	46,53%
Piscine	54,49%

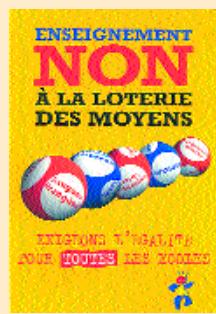
Moyenne annuelle des crédits scolaires par élèves

Toutes écoles confondues	38 euros 251 F
École maternelle	34 euros 222 F
École primaire	39 euros 255 F

Cette enquête a été réalisée auprès des écoles, dans le courant de l'année 2002-2003, sur la moitié des départements métropolitains.

Non à la loterie

Chiffres à l'appui, le SNUipp va s'adresser dès septembre aux ministres concernés, aux associations d'élus locaux, aux fédérations de parents d'élèves. En effet, si tout ne doit pas venir de l'État, il est anormal que ce dernier se désintéresse de ces questions. Le SNUipp n'a pas la prétention de trouver seul une solution toute faite mais soumet quelques idées. Par exemple : la constitution d'un fond de péréquation, l'établissement d'un cahier des charges national définissant l'équipement minimal dont devrait disposer chaque école.



Segpa-Erea

Après deux années de fortes mobilisations les enseignants du premier degré de Segpa et Eréa verront, à cette rentrée, leur horaire passer à 21 heures, au lieu des 23 heures auxquelles ils étaient contraints jusque là. Cette mesure a été actée comme une première étape vers un alignement du service sur celui des autres enseignants de collège, c'est-à-dire 18 heures.

L'intersyndicale, regroupant le SE, le SGEN et le SNUipp, a réaffirmé, début juillet, auprès du ministre sa volonté de voir aboutir cet abaissement horaire. Alors que se profile la rentrée, aucun moyen n'a été donné pour qu'elle s'effectue correctement. Le recours massif aux heures supplémentaires risque de se généraliser.

Découvrir l'AIS ?

43% des classes d'intégration scolaire (CLIS), fonctionnent sans maître qualifié : données de l'Education nationale 2002 (statistiques concernant la situation en 2000).

Le Ministère constate une progression de 5% de ce taux sur les trois dernières années considérées. Si les taux de vacance des postes sont moins importants pour les autres spécialisations de l'Aide à l'intégration spécialisée (A.I.S), le processus est observable partout. Les mesures mises en oeuvre par l'Education Nationale, suppression de l'obligation d'ancienneté pour se porter candidat à un stage de spécialisation et diversification des types de formation (alternance, à distance ...), n'ont pas permis d'endiguer le phénomène. Les enfants en difficulté ont besoin de maîtres qualifiés. Pour relancer les vocations il y a urgence à améliorer l'attractivité du métier dans toutes ses dimensions (conditions de travail, formation, rémunération...). L'A.I.S n'a pas non plus vocation à devenir le purgatoire des sortants d'IUFM.

Direction d'école : vers de nouvelles négociations ?

400 directions vacantes, autant de postes de direction occupés par des personnels non qualifiés à cette rentrée. Le processus de désaffection n'est pas endigué, même si les mesures d'assouplissement pour l'inscription sur la liste d'aptitude ont temporairement conduit à un fléchissement ⁽¹⁾. Le problème n'est donc pas résolu. Après l'échec des négociations sur le dossier de la direction et du fonctionnement de l'école l'an dernier, ce dossier n'a plus évolué. L'amertume reste grande dans les écoles. « *Il faut donner rapidement, à tous les directeurs, les moyens, notamment en temps, pour assumer leur fonction et simultanément traiter les questions de fonctionnement de l'école* » : le 5 juillet dernier, le SNUipp, le SGEN et le SE s'adressaient ensemble au Ministre de l'Education Nationale et concluaient leur courrier en lui demandant « *d'ouvrir rapidement des négociations* ».



Le 15 juillet, Luc Ferry, Xavier Darcos, Ministre délégué à l'enseignement scolaire et Claudie Haigneré, Ministre déléguée à la Recherche présentaient les grandes lignes de leur politique devant l'Assemblée nationale. A cette occasion, le second s'est exprimé sur la question de la direction d'école. Rappelant l'échec des négociations menées par Jack Lang tant sur les questions statutaires, de décharge et d'indemnités, il a fait part de sa « *volonté de rouvrir le dossier* » estimant que la grève administrative « *a des fondements* ».

Une grève qui représente un « *problème important* » pour le système éducatif. En effet, tout en revenant sur l'importance du nombre de directions vacantes, il a insisté sur les dysfonctionnements entraînés par celle-ci. L'absence de renseignements sur les évolutions démographiques (blocage de

« *l'enquête lourde* » de rentrée) rend la préparation de la rentrée « *énigmatique* » et pose des problèmes de pilotage ; un euphémisme.

Il a précisé par ailleurs vouloir initier une réflexion sur « *le statut juridique* » des écoles et des directeurs d'école et ce à partir de la rentrée. Il envisage ainsi d'inviter l'Association des Maires de France à se joindre à cette réflexion. « *Mais, (a-t-il ajouté), je précise que nous n'avons pas la volonté de transformer les écoles en EPLE* (établissements publics locaux d'enseignement) ». Sans doute est-il informé du rejet très net de la profession sur ce point. Il

avance l'hypothèse de constituer des réseaux d'écoles ou d'instituer des coordonnateurs. Il souhaite « *qu'il y ait un échelon administratif entre l'Inspection académique et l'école, qui soit un lieu de discussion* », proposition déjà avancée par Jack Lang et qui n'avait pas rencontré un écho favorable dans la profession.

Le SNUipp appelle les directeurs d'école et les conseils des maîtres à poursuivre et amplifier dès la rentrée toutes les consignes de blocage administratif afin que s'engagent au plus vite des négociations. Les trois syndicats, SNUipp, SE et SGEN appellent ensemble à des initiatives relayées dans les départements le 18 septembre prochain afin d'interroger les inspecteurs d'Académie. Du temps de décharge pour toutes les directions, pour le travail en équipe, des emplois administratifs, des aides matérielles, des améliorations indiciaires significatives, le renforcement du rôle du conseil des maîtres restent les mesures essentielles à mettre en œuvre pour un meilleur fonctionnement de l'école.

Gilles Sarr otte

⁽¹⁾ 4 800 directions vacantes à la rentrée 2001.

Budget : u n é t é m e u r t r i e r

A peine élu, le nouveau gouvernement a eu à cœur de traduire ses orientations politiques dans un collectif budgétaire voté cet été. Mais le gros morceau est pour la rentrée : il s'agit maintenant d'élaborer le budget 2003, premier en date de l'ère Raffarin.

Les arbitrages, notamment en ce qui concerne l'Education nationale (voir l'encadré ci-dessous), ne sont pas connus (on les attend pour le conseil des ministres du 18 septembre). Mais le travail du gouvernement et de la majorité à l'Assemblée donne quelques indications. D'abord concernant les recettes : la baisse de 5% de l'impôt sur le revenu, voté pour cette année même, doit-elle être reconduite ? L'engagement électoral répondait sans ambiguïté « *oui* », sans pour autant préciser les conséquences pour l'Etat et les services publics d'une telle réduction des recettes, et sans tenir compte de tous ceux qui ont dénoncé cette réduction très inégalitaire de l'impôt. Il faut en effet rappeler que plus les revenus sont élevés, plus le gain par rapport au revenu imposable est important (voir notre graphique page 5). Ainsi pour 2 célibataires sans enfant (1 part) dont les revenus

nets imposables sont de 11 222 euros pour le premier et de 83 333 euros pour le second, les gains par rapport au revenu imposable seront respectivement de 0,037% et de 1,79%. Celui dont les revenus imposables sont 7,5 fois plus importants bénéficiera d'une réduction d'impôts 48 fois supérieure.

Mais une première querelle, sans doute involontaire, a créé la suspicion dès le mois de juillet : le ministre de l'Economie, Francis Mer, a mis les pieds dans le plat, avouant qu'il s'interrogeait sur la faisabilité d'une nouvelle réduction en 2003. Non, bien sûr, parce qu'il trouvait cette politique de réduction de l'impôt injuste, mais parce qu'il se sentait incapable de l'appliquer sans faire des coupes impossibles à gérer dans le budget de l'Etat. Il fut aussitôt, poliment mais fermement, remis dans le droit chemin par son adjoint et néanmoins ami, Alain Lambert, ministre du budget.

Fin août, l'attaque est plus rude. C'est le président de la commission des finances à l'Assemblée nationale, Pierre

Méhaignerie, par ailleurs responsable et fondateur de l'UMP, qui lâche : « *la baisse des impôts peut bien attendre 2004 ou 2005* ». Il faut dire que venaient de tomber les avis des différents organismes d'expertises économiques qui prévoient une croissance (et donc des rentrées fiscales) inférieure aux 3% attendus par le gouvernement. Dans ces conditions, difficile de faire tourner l'Etat !

D'autres informations, concernant la fonction publique, ont également filtré. Car impossible de réduire les recettes fiscales sans toucher à l'emploi public. Les responsables gouvernementaux, faisant écho aux propos du candidat Chirac, ont précisé leur idée : il faut profiter des nombreux départs à la retraite attendus dans la fonction publique pour supprimer des postes. Où ? D'après des indiscretions relayées par le SNUi et la CFDT, deux ministères seraient particulièrement visés : le ministère des Finances, que le précédent gouvernement voulait lui aussi alléger, et le ministère de l'équipement, fort de

96 000 personnes. C'est-à-dire deux des plus gros ministères après celui de l'Education nationale, qui serait relativement épargné (voir encadré).

Pierre Méhaignerie en profite pour rejoindre le camp des partisans d'une consommation forte pour augmenter la croissance : « *Il faut concentrer les efforts sur le pouvoir d'achat des bas salaires. C'est là qu'est le moteur de la consommation et donc de la croissance* ». On

eut aimé entendre d'aussi beaux propos lors du vote de la première réduction d'impôt (qui ne touche pas les 50% de Français déjà exonérés pour revenus trop faibles) ou encore lors du débat sur l'augmentation de 3% de la redevance audiovisuelle proposée par le ministre de la communication pour boucler un budget trop étroit. Car là encore il s'agit de réduire l'impôt le plus juste, celui sur le revenu, et d'augmenter les taxes payées uniformément par le smicard ou le ministre nouvellement augmenté.

Gilles Sarr otte



Et l'éducation ?

Si le premier ministre a imposé silence à ses collègues jusqu'au Conseil des Ministres du 18 septembre, certaines indiscretions ont filtré en réponse aux inquiétudes exprimées ici et là dont celle de la FSU le 8 Août dernier. Celle-ci s'inquiétait d'une remise en cause de la priorité donnée au budget de l'Education affirmant : « *si les choix se confirmaient non seulement ils seraient porteurs de graves régressions mais ils tourneraient le dos à l'avenir* ».

Sans donner de chiffres, Jérôme Fournel, conseiller aux affaires financières de l'Education Nationale a annoncé que « *le budget 2003 progresse très sensiblement* » et s'est dit « *satisfait de la tonalité globale en matière de crédits et d'emplois* ». Evoquant le plan pluriannuel lancé en 2001, il a également déclaré : « *Nous ne sommes pas mécontents* ». Le journal " Le Point " du 16 Août interprète les propos du Ministre de l'Education nationale de manière plus ambiguë : « *Il y aura plus d'enseignants dans le primaire et moins dans le secondaire, mais pas de créations de postes* ».

Pour le SNUipp il est impensable que l'engagement des 800 créations de postes prévues pour le premier degré par le plan pluriannuel ne soit pas tenu, de même pour le nombre de recrutements aux concours. Elles sont déjà bien insuffisantes pour répondre aux besoins et absorber notamment la hausse des effectifs prévue en maternelle (+ 43 000 élèves de 1999 à 2009). Le SNUipp s'opposera particulièrement à toute nouvelle dégradation de la scolarisation et des conditions d'accueil des élèves de maternelle.



Responsabilité : une valeur en hausse

Evolution de notre société : l'exigence d'une plus grande sécurité et d'une protection accrue pour les enfants donne aujourd'hui une responsabilité plus importante aux enseignants qui œuvrent toujours pour une école ouverte. Cette responsabilité devrait être mieux reconnue.

La fin du XXe siècle a consacré l'homme en tant qu'individu comme une des valeurs dominantes de notre société. La place centrale de l'individu tend à être affirmée sur de nombreux terrains.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que l'on se soucie au plus haut point de la sécurité individuelle, thème qui peut, comme on l'a récemment vu, se décliner aussi sous les versions les plus détestables. Ce souci s'est évidemment exprimé, avec une force de plus en plus notable, à l'égard des enfants. Et donc des élèves. Si parents et enseignants souhaitent que l'école s'ouvre de plus en plus vers le monde extérieur à l'école, ils exigent pour autant que cela se fasse dans des conditions optimum de sécurité. Et de responsabilité de la part des adultes.

Cette attention portée aux enfants va jusqu'à son intimité quand celle-ci, malheureusement, est outragée. Là également, il y a responsabilité de l'enseignant. Car, par son contact quotidien avec l'enfant, il se trouve souvent le premier à suspecter des drames que la société ne tolère plus de cacher.

Etablir les meilleures conditions de sécurité, la définition et les limites de la responsabilité enseignante n'a pas été chose aisée. On se souvient des errements de l'administration qui tout à coup s'était mise à rendre responsable le directeur d'école de l'état mécanique des véhicules assurant le transport des enfants. Du

contrôle technique des véhicules aux activités licites ou illicites, en passant par le débat métaphysique sur la définition d'une sortie scolaire, etc..., la réglementation alors en vigueur est devenue un véritable casse-tête.

La mise à plat des réglementations successives, et souvent contradictoires, a été alors demandée, et heureusement obtenue, par les syndicats. « *Nous voulons sortir* » fut alors le thème de la campagne du SNUipp. Un groupe de travail a finalement planché pendant près de deux ans permettant d'établir de nouvelles règles qui ont vu le jour en 1999. Ce sont des prescriptions claires et现实istiques qui donnent un cadre de référence utilisable pour la plupart des activités scolaires. Elles définissent et précisent les différents types de sorties, les taux d'encadrement, les modalités de déplacement. Ces nouveaux textes ne réglaient pas toutes les questions des enseignants et notamment celle de l'application de la loi concernant les délits par faute involontaire. Il ne s'agissait pas de demander un privilège particulier mais de clarifier les responsabilités civiles et pénales des enseignants. Un groupe de travail commun au ministère de l'Education nationale et à celui de la Justice s'est mis au travail en septembre 1999 sur ces questions. La loi du 10 juillet 2000, sur ces recommandations, modifie le Code Pénal de 1996, et l'adoucit.

Les enseignants sont parfois confrontés à des situations de maltraitance qui les laissent sans recours évident.

« *Cette loi*, explique Marie-France Steinlé-Feuerbach maître de conférence en droit privé, *distingue les auteurs directs, ceux qui ont causé le dommage directe-*

Dossier réalisé par
Caroline Bagur ,
Lydie Buguet,
Jacques Mucchielli et
Gilles Sarrotte



ment, et les auteurs indirects, c'est à dire les personnes qui n'ont pas causé directement le dommage mais qui ont créé ou contribuer à créer la situation qui a permis la réalisation du dommage ou qui n'ont pas pris les mesures permettant de l'éviter ». Seules les fautes les plus graves conduisent alors à la culpabilité des auteurs indirects. Cette loi a eu pour effet la révision du procès de l'affaire du Drac, l'institutrice et la directrice impliquées ont été relaxées. Cette jurisprudence plus douce n'a pas permis de rassurer tous les enseignants. Certains hésitent encore avant de se lancer dans un projet de classe transplantée (lire page 15).

Une demande de clarté semblable a été exprimée par les enseignants concernant la protection de l'enfance. Il était nécessaire de définir nettement quand, comment, auprès de qui et dans quelle mesure intervenir. La circulaire de Sérgolène Royal de 1997 indique la conduite à tenir

et les mesures à prendre par les enseignants face aux enfants maltraités ou en danger. Le SNUipp a approuvé ce texte à sa sortie.

Dans les faits, les enseignants sont parfois confrontés à des situations délicates qui les laissent sans recours évident face à des décisions parfois lourdes de conséquences

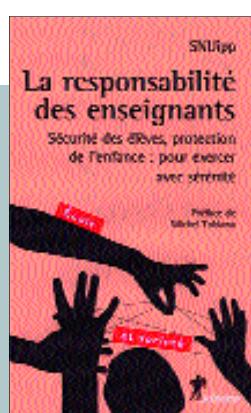
(lire p.14). Comme le souligne Claude Aiguesvives, pédopsychiatre qui intervient en IUFM, ces questions sont encore trop souvent absentes de la formation des maîtres. C'était pourtant un des engagements de la circulaire Royal. Ce volet devait être précisé dans un document annexe qui n'a jamais vu le jour...

Un livre sur la responsabilité des enseignants

Les éditions Syros-La Découverte publient en septembre un livre dont le SNUipp est l'auteur. Cet ouvrage traite de la responsabilité des enseignants sous l'aspect sécurité des élèves, protection de l'enfance pour exercer dans la sérénité.

Ce livre est préfacé par Michel Tubiana, président de la ligue des droits de l'Homme

Il est en vente à 15 euros en vente en librairie ou dans les sections départementales du SNUipp





Maltraitance : les enseignants engagés

La circulaire Royal a précisé la procédure juridique à suivre concernant les enfants maltraités. Sur le terrain, les enseignants restent malgré tout confrontés à des situations délicates.

En matière de protection de l'enfance, les enseignants se retrouvent souvent en première ligne. Leur responsabilité est engagée par la loi, comme tout citoyen et fonctionnaire, mais aussi par l'éthique d'une profession qui a la responsabilité des enfants six heures par jour. Depuis la circulaire Royal, les instructions concernant les enfants maltraités ou en danger ont été précisées et quand un enfant révèle un cas de maltraitance, la démarche est maintenant mieux connue. Cela ne résout pas toutes les situations auxquelles sont confrontés les enseignants car la procédure juridique ne suffit pas toujours. C'est le cas d'une école maternelle, dans laquelle un enfant est venu se plaindre à la maîtresse de ce qui se passait derrière les buissons de la cour. Il s'est avéré que les jeux auxquels jouaient les enfants n'étaient pas ceux de petits de 5/6 ans mais des "jeux" repris de films pornographiques. L'équipe enseignante s'est trouvé désemparée devant cette situation inédite. Que faire et qui prévenir ? Elle s'est alors adressé à un tiers en l'occurrence le psychologue scolaire. Le lendemain matin ils ont rencontré ensemble tous les enfants concernés et les ont écoutés. Dans ce que les enfants ont raconté, il était clair que la plupart d'entre eux avaient déjà vu des scènes pornographiques. L'équipe a alors décidé de recevoir chaque famille des enfants concernés séparément, pour discuter, expliquer la gravité de ce qui s'était passé et organiser une prise en charge psychologique des enfants avec l'accord des parents. La présence du psychologue a permis à la directrice de ne pas se retrouver dans un face à face qui peut tourner à l'affrontement avec des familles agressives ou violentes. Toutes les familles ont été reçues y compris celle d'une petite fille qui a raconté qu'un membre de la famille allait la chercher pour regarder les films.

La directrice et le psychologue ont dans son cas prévenu la mère qu'une lettre de signalement serait adressée au procureur comme prévu par les circulaires. La directrice l'a écrite avec le psychologue qui ajoute : « *Il est important de ne pas faire ce type de courrier seul, il faut faire en sorte de partager le sentiment de culpabilité que ressent souvent l'enseignant à ces moments-là* ».

Car au-delà des procédures simples sur le papier, le signalement pose aux enseignants des questions de conscience tant les conséquences sont lourdes de sens.

Pour Laure, jeune enseignante, nommée sur une direction d'école à 3 classes dans le rural, la découverte des réalités a été un peu rude. Elle s'est rendu compte que deux enfants de l'école étaient absents de plus en plus souvent et que leur maman falsifiait les certificats médicaux. Ne sachant pas quelle devait être sa réaction, elle s'est tournée vers son inspecteur qui lui a répondu : « *Faites pour le mieux* ». « *J'étais inquiète, mais je ne savais même pas si c'était légitime. J'ai alors décidé avec l'accord des collègues d'aller chez les parents voir ce qui se passait sous le motif d'apporter les leçons...* Je ne sais toujours pas si c'était une bonne idée » raconte-t-elle. Ce qu'elle a découvert c'est une famille en détresse. Les enfants revenus le lendemain, fallait-il donner une suite à cette visite. Laure a appelé les services sociaux non pas pour faire un signalement officiel mais pour discuter de la situation. De fait, un incident entre les parents la semaine suivante a provoqué la venue des gendarmes et les enfants ont été retirés pour un temps. Laure garde une impression amère de cette expérience. « *Je n'étais absolument pas préparée à affronter ce type de problèmes et je me suis retrouvée seule* ».

Les dispositions prises par le ministère in-



Le SNUipp édite à cette rentrée un guide pratique « Sécurité, responsabilité, sorties scolaires, protection de l'enfance », adressé à tous les enseignants des écoles et joint à ce numéro de Fenêtres sur cours.

cluaient un important volet d'information et de formation qui n'a pas vu le jour dans beaucoup d'endroits. C'est sans doute l'un des enjeux majeurs des années à venir.

Sécurité : une responsabilité en hausse

Evolution de société, l'intervention des tribunaux pénaux est de plus en plus fréquent. Les enseignants sont aussi concernés. Malgré les évolutions de la législation, ils ont souvent le sentiment d'assumer des responsabilités plus lourdes.



« Avant on y allait avec un certain plaisir; pour celui des enfants et des familles ; maintenant c'est vraiment avec une très forte pression ». Directeur d'école maternelle à Feillans dans l'Ain, Pascal n'a pourtant pas renoncé. Il emmène, chaque année, ses élèves de moyenne ou de grande section en classe verte en Savoie, mais « l'enthousiasme » a cédé la place à « une angoisse et un sentiment de responsabilité accrue ». Si « la classe transplantée représente quelque chose de très important pour l'école, la possibilité de faire vivre une expérience riche aux enfants » ; ce qui est en jeu c'est bien la sécurité des élèves... et il ne cache pas sa peur d'être tenu pour responsable des conséquences parfois dramatiques d'un accident. En montagne plus qu'ailleurs, ils sont nombreux. Pascal parle avec insistance de l'investissement et du

temps donnés : les démarches préalables indispensables au repérage des lieux, les renseignements pris auprès des mairies et personnes compétentes « pour vérifier qu'il n'y a pas de danger potentiel sur le secteur ». Les cinq promenades en montagne prévues durant le séjour ne peuvent pas s'improviser. Et encore moins aujourd'hui qu' hier. Car même si « le risque zéro n'existe pas », davantage de prévention apparaît nécessaire. Pascal, comme tous les enseignants, a pris conscience que sa profession est plus exposée dans notre société où l'intervention des tribunaux pénaux est de plus en plus fréquente.

Pour lui, il y a bien un avant et un après à la vague des procès des années 90. Il se souvient en particulier de l'affaire « de la Calade », une sortie scolaire qui a tourné au drame le 8 avril 1993. Alors qu'ils se rendaient aux Saintes Maries de la Mer, trois enfants de la classe du cours moyen de l'école des Lauves d'Aix en Provence et le chauffeur du bus meurent à la suite d'une collision avec un train. Dans la chaîne des responsabilités, celle du directeur d'école « garant de la sécurité des élèves » sera retenue. Il sera condamné au nom du « bon sens » et ce pour deux motifs : encadrement insuffisant et nombre d'élèves transportés jugé trop important malgré l'absence de réglementation précise en la matière. La profession, et notamment les directrices et directeurs d'école, sortiront ébranlés de cette affaire.

A Calvi, le 27 janvier 1997, un enfant de 6 ans tombe d'un jeu de cour, une cabane à grimper. Fémur brisé, intervention chirurgicale, taux d'incapacité permanente de 8%. Les parents d'élèves réclament non pas une indemnisation mais une condamnation pour la directrice de l'école maternelle. Dans un premier temps, celle-ci sera reconnue coupable des faits de blessure involontaire pour « ne pas s'être interrogée sur la sécurité des jeux dès leur installation (nature du sol de ré-

ception)... et n'avoir pris aucune initiative en ce sens ». Le verdict soulève l'indignation et l'incompréhension de toute la profession enseignante. C'est la première fois qu'une enseignante est condamnée pour faute involontaire. Combien de jeux similaires dans les écoles, combien d'accidents quotidiens ? Dans quel état d'esprit les enseignants peuvent-ils désormais se rendre au travail ? La directrice fait appel. Elle sera relaxée trois mois plus tard. Concernant la conformité des jeux installés en 1988, il est observé qu'il n'existe pas encore de normes garantissant leur utilisation. Ce n'est en effet qu'en 1996 que des directives seront données à la suite de décisions prises par l'union européenne. Le juge considérera donc qu' « elle n'a pas failli aux diligences normales qui pouvaient être exigées d'elle, compte tenu des informations dont elle disposait ».

« On est stressé, omnubilé, on pense à tout ce qui peut arriver, tout le temps ». Betty, directrice d'école, s'est dit, elle aussi, plusieurs fois qu'elle ne recommencera pas. Pèle-mêle, elle fait le récit de plusieurs expériences. La classe découverte avec tous les enfants de l'école, dominante spéléo, escalade. Au dernier moment elle obtient le remplacement des lampes à acétylène par des lampes électriques pour les enfants de maternelle malgré l'avis du moniteur qualifié ; ce n'est pas simple. Retour d'escalade, le car est différent de celui utilisé à l'aller et non conforme (strapontins). Elle oblige le chauffeur à revenir avec un car réglementaire. Un autre jour, le car est bloqué sur la route à la suite d'éboulements, plus d'une demi-heure d'arrêt, « on est obligé de faire sortir les enfants... qui ne tiennent plus »... à proximité de gros engins qui effectuent les travaux.

« Bien sûr ces problèmes existaient déjà, mais maintenant les parents ne réagissent plus de la même manière, on peut toujours faire l'objet d'une condamnation ». Pourtant, comme Pascal, Betty continue pour les élèves, pour une école toujours plus ouverte.



« Endiguer la montée du risque pénal »

Marie-France Steinlé, spécialiste du droit analyse les conséquences de la loi du 10 juillet 2000 sur le plan du droit en matière de responsabilité pénale et ses répercussions sur le comportement des enseignants

Quelle est à l'heure actuelle l'état du droit en matière de responsabilité pénale des enseignants ?

Il faut tout d'abord distinguer la responsabilité pénale de la responsabilité civile. La responsabilité civile porte uniquement sur l'indemnisation. Si un élève subit ou cause un dommage suite à une faute de surveillance de l'enseignant, la responsabilité de l'Etat est substituée à celle de l'enseignant et l'action, menée devant les juridictions judiciaires, est dirigée contre l'Etat représenté par le préfet. C'est donc l'Etat qui va indemniser la victime.

La responsabilité pénale est différente en ce qu'elle sanctionne les comportements constitutifs d'infractions expressément prévues par un texte. Il en est notamment ainsi pour les délits non intentionnels (art. L. 121-3 C. pénal) comme les homicides ou les blessures involontaires (art. L. 221-6 et 222-19 C. pénal). Par exemple, si un élève est blessé ou décède lors d'une sortie scolaire, une enquête judiciaire sera ouverte et on pourra rechercher la responsabilité pénale de l'enseignant, ce qui signifie, en cas de condamnation, une sanction pénale laquelle peut être une amende mais également une peine de prison ferme ou avec sursis. Les deux responsabilités, pénale et civile, sont cumulables.

En matière pénale, depuis la loi du 10 juillet 2000, il convient de distinguer deux types d'auteurs.

Qu'est ce que cette loi a changé en matière de responsabilité pénale ?

L'objectif de cette loi d'origine sénatoriale est d'endiguer la montée du risque pénal, pour cela elle distingue les auteurs directs, ceux qui ont causé le dommage directement, et les auteurs indirects,



Entretien avec Marie-France Steinlé Feuerbach

Marie-France Steinlé, est maître de conférences en droit privé et co-directrice du Centre Européen de Recherche sur le Droit des Accidents Collectifs et des Catastrophes (CERDICC).

c'est-à-dire les personnes "qui n'ont pas causé directement le dommage mais qui ont créé ou contribué à créer la situation qui a permis la réalisation du dommage ou qui n'ont pas pris les mesures permettant de l'éviter".

Les auteurs directs sont responsables d'une faute simple d'imprudence. En revanche, les personnes considérées comme auteurs indirects ne sont responsables pénallement que si "elles ont, soit violé de façon manifestement délibérée une obligation particulière de prudence prévue

par la loi ou le règlement, soit commis une faute caractérisée et qui exposait autrui qui va exposer autrui à un risque d'une particulière gravité qu'elles ne pouvaient ignorer". Depuis cette loi, le juge pénal doit tout d'abord établir si le prévenu est un auteur direct ou indirect avant de se prononcer sur le degré de la faute, car seules les fautes les plus graves conduisent à la culpabilité des auteurs indirects. A la lecture des dernières décisions rendues, il apparaît que si les décideurs publics sont des auteurs indirects, la jurisprudence n'est pour l'instant pas constante en ce qui concerne les enseignants. Ainsi, dans l'affaire du Drac, l'institutrice et la directrice de l'école ont été considérées comme des auteurs indirects et relaxées. En revanche, suite au décès d'un adolescent lors d'une promenade en VTT organisée sur les falaises d'Ouessant, les professeurs accompagnateurs et le directeur ont été qualifiés d'auteurs directs et condamnés.

La jurisprudence va-t-elle avoir des conséquences sur l'organisation des sorties scolaires ?

Je ne pense pas qu'il faille annuler les sorties scolaires, mais il faut mieux les préparer. Les enseignants qui préparent sérieusement leurs projets de sorties et qui ensuite surveillent correctement leurs déroulements ne devraient pas s'inquiéter. Si malheureusement un accident se produit, le dossier montrera qu'un vrai travail de recherche a été fait, que des personnes expérimentées ont été contactées et que toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de la sortie ont été prises. Il faut arrêter d'avoir peur pour tout.

« Il faut des formations sur les questions de maltraitance dans les IUFM »

Claude Aiguevives, pédopsychiatre, donne son point de vue sur la question de la maltraitance et de la parole de l'enfant révélée à l'école

De votre point de vue, y a-t-il eu une évolution dans la façon dont est perçue la parole de l'enfant dans nos sociétés ?

Oui et dans un sens positif. L'importance qui lui est accordée aujourd'hui est le prolongement des progrès réalisés dans les sciences humaines. Elles ont mis en évidence l'importance du vécu enfantin dans les processus d'organisation de la personnalité et dans le devenir de l'adolescent et de l'adulte. Elles ont mis en lien tout ce que peut exprimer en difficulté, en souffrance un adulte et comment cela a pu se tramer durant l'enfance.

C'est ce qui permet aujourd'hui que la parole de l'enfant soit entendue notamment dans les cas de maltraitance...

Pendant de très nombreuses années, il y a eu une clôture autour des révélations de l'enfant. Clôture qui exprimait à la fois une difficulté d'entendre et une censure. L'enfant quand il révèle des abus est facteur de désordre alors que la société a toujours préféré soutenir une petite injustice qu'ouvrir un grand désordre. Quand l'enfant révèle des violences sexuelles, il met en danger l'institution. Or, l'institution, pour se rassurer sur le fait qu'elle ne peut pas dysfonctionner, avait tendance à se solidariser autour de la personne mise en cause et à isoler l'enfant en le faisant passer pour fou ou pervers. Cela a rejoint, me semble-t-il, une certaine confusion dans les sciences humaines en particulier dans la psychanalyse. Pendant longtemps, on a pensé que l'enfant qui révélait était un enfant qui vivait douloureusement un conflit névrotique entre ses désirs, son monde imaginaire, et l'incapacité de les satisfaire. Par exemple une petite fille qui évoque le " qui qui " du papa le fait parce que de



Entretien avec Claude Aiguevives

Claude Aiguevives, est pédopsychiatre et président de l'association « La voix de l'enfant ».

façon oedipienne elle le désire et qu'elle ne peut pas l'obtenir. C'était une méprise, une extension trop large de la psychanalyse. Cette question du conflit de désirance se clarifie de plus en plus, on discerne mieux aujourd'hui l'espace imaginaire de l'espace lié à une réalité vécue par l'enfant.

Les enseignants se sentent souvent démunis face à une présomption de maltraitance, quelle doit être leur démarche selon vous ?

On ne peut pas aborder ce sujet avec une liste de recommandations toute faite. Ce

qui est en jeu c'est une culture d'écoute de l'enfant, de respect et également de discussion autour de ce qu'exprime l'enfant afin de l'accompagner dans ce qu'il est en train de dire.

Je pense qu'il faut que l'école en général sache travailler avec d'autres sur ces questions-là et évite que l'enfant maltraité sexuellement ou physiquement soit uniquement confronté à une procédure administrative.

L'enfant maltraité doit se trouver face à des gens qui se sentent responsables. Aujourd'hui il arrive que les procédures démarrent sans réflexion simultanée. L'enseignant doit être garant de l'intimité de l'enfant et lorsqu'un enfant parle dans l'école, il faut immédiatement mettre autour de lui un cadre protecteur qui va éviter qu'il soit rejeté. Ce n'est pas la seule procédure qui va protéger l'enfant. On ne règle pas les choses avec les seuls gendarmes. Aujourd'hui, trop souvent, ce sont les enfants victimes qui doivent changer de quartier et non pas les auteurs des délit. À la CDES dans laquelle je siège, on change de collège les enfants victimes dès que ça se sait parce que ce sont eux qui sont rejetés.

Oui mais les enseignants n'ont souvent pour seul guide que leur bon sens...

Oui, et il faut, dans les IUFM, des formations sur les questions de maltraitance. J'en fais moi-même beaucoup et je m'y investis. De plus, des maîtres sont angoissés et s'interrogent sur le bon comportement à tenir envers les enfants. Or, il n'y a pas de danger dans la relation avec l'enfant pour tous ceux qui n'ont pas de pulsions pédophiles. Il faut aujourd'hui en parler dans la formation des enseignants.

Nouveaux programmes : documents d'accompagnement

Les premiers documents d'accompagnement pour aider à l'entrée dans les nouveaux programmes arrivent dans les écoles. Plutôt bien faits, clairs et pratiques, ils ne concernent hélas pour le moment que la littérature, l'anglais et l'allemand pour le cycle 3 et les mathématiques pour les cycles 2 et 3. Rien encore sur le cycle 1 ou sur l'histoire-géo par exemple. L'ambition affichée par ces programmes nécessite pourtant largement le recours à ces documents d'aide que le SNUipp a demandés depuis le début. De la même façon, pas de nouvelles du Comité de suivi prévu autour de la mise en place des nouveaux programmes. Quant aux animations pédagogiques pour en faire analyse et bilan provisoires...



En ligne

Correspondance scolaire et télématique

L'intérêt de la correspondance dans le cadre scolaire n'est plus à prouver. Depuis Freinet et son imprimerie de nombreuses écoles échangent chaque année courriers, documents...

L'arrivée des technologies nouvelles et le courrier électronique facilitent ce type d'échanges.



Recherche correspondants

Les deux sites suivants proposent des listes d'écoles qui recherchent des correspondants en France ou ailleurs. Il est aussi possible de s'inscrire.

<http://www.momes.net/amis/groupesamis4.html>



<http://www.lescale.net/corresp9.html>

A l'étranger aussi

Pour les correspondances avec des classes à l'étranger, voir :
<http://www.epals.com/>



ePALS,
le cyber-échange scolaire

Un mémoire sur le sujet

À noter, un mémoire professionnel consacré à cette question est disponible sur le site :

http://perso.guetali.fr/mvabois/mem/memp_e2.htm#SI1

environnement

Erea de Joigny : les élèves n'économisent pas leur énergie

Les élèves du CAPA horticole de l'EREA de Joigny ont fait un pari... Le pari qu'ils pouvaient lutter contre la production de gaz à effet de serre. Depuis deux ans déjà, ils travaillent sur la question et jouent les ambassadeurs dans les écoles pour sensibiliser leurs cadets.

Le pari a débuté en novembre 2001 dans le cadre du « pari européen contre l'effet de serre » mené par « Les amis de la terre ». Ils ont réussi en 8 mois à réduire leur production de gaz à effet de serre de 8 %, « par des gestes simples, très simples » : ils ont été vigilants sur l'éclairage et sur le chauffage dans leur salle. Dans chaque classe, ils ont aussi mis un carton-recyclage pour les papiers afin que tous les élèves de l'établissement participent. Résultat : moins 256 kg de CO₂ rejetés. Dans leur sillage, ils ont entraîné les CM de Champvallon, de Guerchy puis l'année suivante ils ont initié ceux d'Aillant sur Thonon, Senan...

En décembre dernier, ils ont décidé de prendre à partie les élus de Joigny pour que des bennes à recyclage soient installées près de chaque établissement scolaire. Une « cité-scolaire éco-citoyenne » a ainsi vu le jour en partenariat avec les écoles de la ville.

À cette rentrée le pari continue avec l'utilisation de chéquiers d'économie d'énergie et la recherche de parrains.

vidéo

Programmes libérés de droits : nouveau logo



France 5 met à l'antenne un nouveau logo, une cassette VHS qui sourit, qui signale les programmes libérés de droits par le ministère de l'Education Nationale pour une utilisation en classe.

« *Dites, les gars a dit Rufus, si c'est pour se battre et pour faire les guignols, ce n'est pas la peine de venir dans le terrain vague ; on peut très bien faire ça à l'école.* »

Jean-Jacques Sempé et René Goscinny,
dans le Petit Nicolas

colloque du SNUipp

« L'école rurale », le 15 octobre

L'école rurale joue un rôle essentiel pour la réussite de tous les élèves. Dans un contexte d'accroissement des inégalités économiques, sociales et culturelles, elle doit continuer de répondre avec d'autres services publics aux besoins de proximité et de qualité des populations, permettre l'égalité d'accès aux savoirs. Mise en réseau des écoles, EMALA, maîtres supplémentaires... ; pour rompre l'isolement, enseignants et collectivités locales ont innové ces dernières années, apporté des réponses diversifiées en fonction des réalités locales et des populations scolaires. Il faut penser une politique d'aménagement du territoire qui respecte la diversité des lieux et des structures.



Regards et analyses sur les réalités et les évolutions de l'école rurale aujourd'hui : participent d'ores et déjà au colloque organisé par le SNUipp : Anne Bouju géographe à l'université de Tours, Christian Derrien maître de conférence en Sciences de l'Education à l'Université Rennes 2, Yves Jean professeur de géographie à l'Université de Poitiers, Gérard Pelletier Président de la Fédération Nationale des Maires Ruraux (FNMR), un représentant de l'observatoire

national de l'école rurale. Inscriptions auprès des sections départementales du SNUipp.
Lieu du colloque : square Hymans (locaux de la MGEN) Paris.

arts

Un jardin pour voir et pour sentir

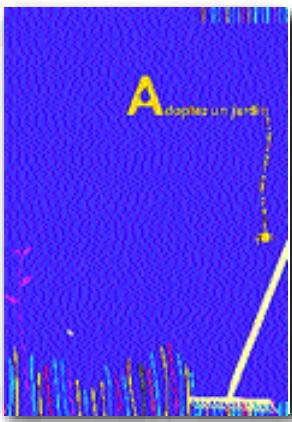
« ...le navet sent le radis... et le grillé et... un peu la carotte », si si sentez ! Ce sont les élèves de grande-section de l'école de Marcilly sur Tille qui l'ont dit et ce sont des spécialistes du jardin et de ses odeurs. Depuis deux ans, les deux enseignantes de GS et CM2, Mireille Tomson et Isabelle Colson, ont monté un projet dans le cadre de l'opération « adopter un



jardin » et ont décidé de travailler sur le sujet. Les enfants sont allés régulièrement dans celui du logis de Bézouotte près de l'école pour voir, sentir, toucher. Ils ont trié, écrasé pour extraire l'odeur. Dans le cadre d'une classe à PAC, ils ont réalisé des sculptures odorantes avec l'aide de Martine Cueco une artiste qui a travaillé sur le lien odeur-vue. Et pour finir ils ont réalisé eux-mêmes un jardin dans leur école. Pour faire sentir.

guide

« Adopter un jardin »



L'opération « Adopter un jardin » a été lancée en 1996 par le ministère de la Culture et de la Communication en partenariat avec les ministères de l'Éducation nationale, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Pêche. Pour cette année, une plaquette destinée à tous ceux qui souhaitent participer à l'opération « Adopter un jardin » a été réalisée par le ministère de la Culture et de la Communication. Ce guide

méthodologique et de ressources sera diffusé aux recteurs, inspecteurs d'académie et inspecteurs de l'Éducation nationale à partir de la fin août. Un nombre limité d'exemplaires sera également disponible gratuitement auprès des CRDP et CDDP.

Marie-Christine Philbet, institutrice

Portrait

La toute nouvelle présidente de la FNASEPH est institutrice et mère d'une jeune adulte handicapée. Son combat pour "réunir l'école et le handicap" ne date pas d'hier.

Marie-Christine Philbert, institutrice dans l'Aisne, fait partie des parents d'enfants handicapés « de la génération intermédiaire ». Arrivée après le travail acharné des « parents fondateurs » qui ont créé la plupart des institutions, elle fait partie de ceux qui « ont trouvé des places pour leurs enfants » et commencé à exiger une vie plus ordinaire. « Les parents d'aujourd'hui veulent tous que leurs enfants aillent à la même école que les autres ». « C'est souvent possible, parfois pas, et c'est difficile à faire accepter », soupire-t-elle. Sa fille Emilie, trisomique, a aujourd'hui 26 ans. Elle a pu aller à l'école de leur village jusqu'en CE2 « parce que j'étais enseignante et que les collègues la connaissaient ». À son entrée en IME « Emilie savait un peu lire, faire des additions et appréciait beaucoup la compagnie des autres élèves ». C'est alors que sa mère entre à l'association départementale de parents d'enfants handicapés mentaux : « Les papillons blancs » - UDAPEI. Motivée et compétente, elle en devient rapidement secrétaire puis présidente. Lorsqu'en 1999 Marie-Christine entend Ségolène Royal marteler les principes de l'intégration scolaire puis découvre que sont mis sur pied, ça et là, des services d'auxiliaires de vie scolaire, elle y voit une clef essentielle. Sur l'Aisne, elle monte une union de toutes les associations liées aux différents handicaps qui devient dès lors une indéniable force de pression et de proposition. Cette union emploie aujourd'hui 26 auxiliaires, pour lesquelles elle a bâti une formation initiale d'adaptation à l'emploi et une formation qualifiante de moniteur-éducateur dispensée par l'IRTS (institut régional de travail social).

Pour autant, parce que ces auxiliaires ont un statut d'emploi-jeune précaire et toujours sans perspective d'avenir, Marie-Christine sait que le combat n'est pas fini. Pour mieux s'y consacrer, elle a successivement quitté la campagne pour se rapprocher de Soissons, abandonné la direction de son école maternelle et pris un service à mi-temps. A présent qu'elle vient d'être nommée présidente de la FNASEPH (Fédération nationale pour l'accompagnement scolaire des élèves présentant un handicap), car « tous les regards se sont tournés vers (elle) » lorsque la place a été vacante, Marie-Christine demande une mise à la retraite anticipée. « Choisir c'est renoncer », dit-elle philosophe et surtout déterminée à contribuer à une « révolution culturelle » qui est aussi une « mission de service public ».

Céline Lallemand

C'est Louisette qui s'y colle mais cela aurait pu être l'un de ses vingt-six autres élèves de la classe de CE1 de l'école Jacques Prévert d'Etampes, tellement le sujet paraît les passionner. « Ça se passe au printemps 9999, c'est l'histoire de la famille Corentin. Ils ont une voiture volante... Boum, ils tombent en panne dans une forêt. Ils rencontrent trois animaux, un cochon, un ours et un loup et ils leur arrivent plein d'aventures » explique-t-elle en présentant l'album *La famille Corentin et les animaux* qu'elle a écrit et illustré avec l'ensemble de ses camarades. « On l'a pas fait tout seul, on a été aidé pour écrire les textes et dessiner les illustrations » précise Baptiste.

« Ce projet a permis une véritable rencontre créative, une activité culturelle de production de texte tout en développant les apprentissages ». **Yvette Rousseau, institutrice à l'école Prévert d'Etampes**

rière artistique de peintre-graveur, auteur illustrateur et conteur pour la jeunesse. « Il nous a posé des questions : quelle histoire va-t-on raconter ? Où se passera-t-elle ? Quand ? Qui seront les personnages ? Que leur arrivera-t-il ? Comment ? » reprend Sarah « Il nous a montré comment dessiner les personnages, les animaux et comment faire une aquarelle » renchérit Maël.

Son rôle, comme il le précise, n'a pas été « de réaliser l'album que voulaient les enfants » mais de « les aider à le réaliser ». Ainsi il est intervenu au niveau du scénario de l'histoire, de sa construction et de l'illustration en donnant aux apprentis conteurs illustrateurs différents conseils « éviter trop d'histoires qui s'entrelacent... ne pas faire intervenir trop de personnages... varier les angles des illustrations au possible ».

Dans un rôle sans doute moins voyant pour les enfants mais tout aussi important quant à la réalisation du livre, Yvette Rousseau, l'institutrice de la classe a construit ses apprentissages autour de ce projet. « Des visites fréquentes en bibliothèque, un travail thématique autour des loups, l'écriture et l'invention d'une histoire à partir de l'album sans textes Dans la gueule du loup, et



Étampes : quand la famille Corentin fait classe

*Au sud de l'Essonne, dans la ville d'Etampes, les CE1 se sont attelés, aidés de leur enseignante et d'un auteur illustrateur à la réalisation d'un album **La famille Corentin et les animaux** .*

de l'étude du Loup est revenu de Geoffroy de Pennart ». Tout ce travail préparatoire avant de se lancer dans la réalisation des vingt-sept pages de *La famille Corentin*. « Vingt-sept pages, une par enfant, un travail individuel pour les illustrations où chacun a pu s'exprimer sur une page. Mais un travail collectif pour l'écriture pendant lequel ils ont fait des phrases, qu'ils ont écrites sur des petits bouts de papier, puis mises en ordre pour organiser l'histoire ». Des épisodes suscitant bien des débats et discussions dans la classe. Auprès des enfants, le projet proposé a reçu un assentiment total. Bien sûr certaines choses ont été plus appréciées : « j'ai préféré surtout les illustrations car on dessine. L'histoire est plus difficile à écrire car il faut chercher des mots pour la

« Bien qu'éloignées de celles de mon univers habituel, les idées des enfants montrent à quel point il existe une richesse créatrice en eux ». **Philippe Legendre Kvalter auteur illustrateur**

construire » remarque Alexandra.

À l'arrivée un album, sûrement plus abouti que ceux qu'Yvette avait réalisés ces précédentes années, « grâce au projet à PAC, cette année j'ai eu la possibilité de travailler avec Philippe

Legendre Kvater, l'aide de l'artiste est vraiment appréciable. De plus, elle est parfaitement complémentaire au travail de l'enseignant ».

La réussite du projet a valu à l'ensemble de la classe de se rendre à Paris. Ils ont été reçus dans les studios d'Aligre FM, pour participer en direct à l'émission culturelle centrée sur la jeunesse « Ecoute ! Y'a un éléphant dans le jardin ».

Philippe Hernaut

Discussion entre les auteurs-illustrateurs en herbe et Philippe Legendre Kvater autour de «La famille Corentin et les animaux».

ETUDES

Max Butlen ,

professeur d'IUFM,
centre d'Étiolles IUFM de Versailles

« la littérature de jeunesse est à la fois un miroir du monde et un portail d'entrée dans le symbolique »

Pourquoi la littérature de jeunesse suscite-t-elle autant d'intérêt auprès des enseignants ?

C'est le résultat du travail patient de militants pédagogiques, éducatifs et culturels qui ont soutenu l'effort des créateurs et professionnels du livre. Les textes de la littérature de jeunesse posent des problèmes de compréhension et d'interprétation de l'écrit et du monde ; c'est en cela qu'ils intéressent le monde enseignant : ils permettent d'apprendre à comprendre et à interpréter. Leur appropriation introduit dans l'univers littéraire par la construction de sociabilités autour de la culture de l'écrit. Enfin ils servent, bien sûr, le développement, la maîtrise de la langue. Ils aident à étayer des capacités d'écoute, de communication, d'échange.

Quels sont ses atouts dans le cadre de l'acquisition de la lecture et de l'écriture ?

Ses atouts semblent se situer avant tout sur un plan culturel. L'intérêt pour l'apprentissage de la lecture et de l'écriture en

découle. Les meilleures œuvres sont celles qui résistent, celles qui ne se livrent pas immédiatement. Elles incitent les enfants à interroger des valeurs qui organisent la vie et lui donnent un sens. Elles incitent à remettre en cause des idées toutes faites et à échanger sur la manière d'appréhender des réalités esthétiques, sociales et culturelles. Elles permettent d'apprendre à savoir lire et à aimer lire. La littérature de jeunesse est à la fois un miroir du monde et un portail d'entrée dans le symbolique. En circulant d'un texte à l'autre, les enfants apprécient les emprunts, les reprises, les écarts, les variations intertextuelles. Ces textes sont aussi une forte invitation à l'écriture. Les enfants encouragés à comprendre, à oser interpréter peuvent s'intéresser aux techniques d'écriture, de réécriture, d'adaptation. A tous égards il est heureux que cette production soit enfin pleinement légitimée par les instances ministérielles dans les Instructions officielles de 2002.

Université d'automne du SNUipp : deuxième édition

L'université d'automne du SNUipp se tiendra à Bombannes en Gironde du 22 au 24 octobre prochains. Ce rendez-vous sera de nouveau l'occasion de discuter, avec de nombreux invités *, de toutes les questions qui se posent aux enseignants du primaire. En voici un avant-goût. Il sera question des enfants bien sûr. Elisabeth Bautier animera un atelier sur « Apprendre à parler, parler pour apprendre ». L'atelier animé par Marie Choquet se propose de réfléchir aux besoins des enseignants en matière de recherche sur l'enfance. L'école et les enseignements feront l'objet de plusieurs ateliers. L'école maternelle, premier lieu de construction des savoirs sera traité

par
Christine Passerieux.
Rémi Brissiaux présentera ses recherches sur les processus psychologiques qui permettent la conceptualisation arithmétique. Roland



Goigoux analysera les caractéristiques de l'enseignement de la lecture à partir d'exemples concrets. Comment faire de l'histoire en classe qui puisse définir une culture commune ? c'est la question que posera Benoît Falaize. Joëlle Gonthier animera plusieurs moments sur l'enseignement des arts plastiques. Les enseignants seront aussi au programme de ces journées. Philippe Meirieu s'interrogera sur la formation tandis que Laurence Janot présentera les premiers résultats d'une thèse sur le stress des enseignants. En tout pas moins de vingt ateliers se tiendront entre océan et pinède.

Le programme complet ainsi que le bulletin d'inscription seront disponibles dans le prochain numéro de Fenêtres sur Cours.

Lydie Buguet

* Avec : Laurence Janot, Elisabeth Bautier, Marie Choquet, Rémi Brissiaux, Christine Passerieux, Roland Goigoux, Philippe Meirieu, Benoît Falaize, Joëlle Gonthier, Jean-Pierre Archambault, Claire Leconte-Lambert, Dominique Frémy, Line Audin, Jacques Bernardin, Gustave Massiah, Serge Boimare, Claire Brisset, Roland Préhembraud, Gérard Chauveau, Martine Kherroubi, Joël Briand, Olivier Belbéoch, Agnès Van Zanten, Sylvie Cébe, Jacques Fortin, Serge Pouts-Lajus, Eric Plaisance, Françoise Juhel, Sylvain Broccolichi, Viviane Bouysse, Philippe Jouard, Nicole Mosconi, Choukri Ben Ayed.

Pour le CAPSAIS option G, 252 candidatures ont été examinées lors de la CAPN du 6 juin 2002

La mise en disponibilité de droit pour suivre le conjoint ou lui donner des soins est étendue aux pacsés depuis le 3 mai 2002.

Le SMIC est de 6,83 euros de l'heure. Le salaire mensuel brut des emplois jeunes est de 1 154,27 euros

Les élections des représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles, se dérouleront les 18 et 19 octobre 2002. Le jour du scrutin

tin sera choisi, comme chaque année, entre ces deux dates par la commission électorale.

Le montant de l'allocation de rentrée scolaire de base est de 249,07 euros. Le plafond de ressources 2001 est fixé à 12 415 euros, il est majoré de 3 474 euros par enfant à charge à compter du premier.

A cette rentrée l'ARS est devenue différentielle Si la famille perçoit des ressources légèrement plus élevées que le plafond, elle bénéficiera d'une ARS à taux réduit, dégressive en fonction des revenus.

Questions / Réponses

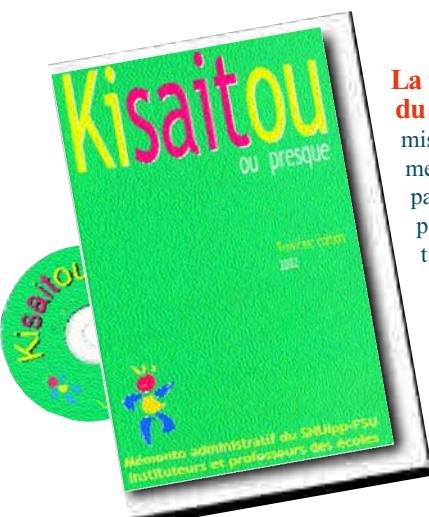
A la rentrée je passe PE, cela signifie-t-il que je partirai en retraite à 60 ans ?

Un professeur des écoles (catégorie A) doit avoir 60 ans pour bénéficier d'une retraite à jouissance immédiate. Cependant s'il totalise 15 ans de services actifs de catégorie B, il a possibilité de partir à 55 ans.

Je n'ai pas obtenu d'INEAT, pour la rentrée au titre de rapprochement de conjoint. Puis-je bénéficier d'une disponibilité ?

Oui, elle est de droit pour suivre le conjoint.

Attention, pour réitérer votre demande pour la rentrée suivante, n'oubliez pas de vous inscrire par minitel aux permutations informatique interdépartementales, courant novembre.



La troisième édition du Kisaitou 2002, mise à jour et sensiblement étoffée, complétée par un CD rom, est disponible auprès des sections départementales.

Prix : 17 euros pour les syndiqués et 25 euros pour les non-syndiqués.

Lu dans le BO

Le sport scolaire à l'école, au collège et au lycée – n°25 du 20 juin 2002
 Mise en œuvre du plan pour l'éducation artistique et l'action culturelle : chartes départementales de développement de la pratique vocale et chorale – n° 26 du 27 juin 2002
 Dispositifs nationaux spécifiques pour la formation continue des personnels dans le domaine de l'AIS - année 2002-2003 – n°28 du 11 juillet 2002
 Concours externe de recrutement de professeurs des écoles – n°29 du 18 juillet 2002
 Élection des représentants des aides-éducateurs et désignation des représentants de leurs employeurs pour la composition des conseils académiques des aides-éducateurs – n°30 du 25 juillet 2002
 Conseils académiques des aides-éducateurs – n°30 du 25 juillet 2002
 Opérations électorales des conseils académiques des aides-éducateurs - année 2002 – n°30 du 25 juillet 2002
 Conditions d'examen des dossiers de secours et de prêts en commission départementale d'action sociale – n°30 du 25 juillet 2002

Prestations d'action sociale Taux au 1^{er} janvier 2002

Prestations	Taux 2002 en euros
RESTAURATION	
* Prestation repas	0,99
AIDE À LA FAMILLE	
* Prestation pour la garde des jeunes enfants	2,55
* Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	18,96
SUBVENTIONS POUR SÉJOURS D'ENFANTS PAR JOUR	
* En colonie de vacances	
- enfants de moins de 13 ans	6,08
- enfants de 13 à 18 ans	9,22
* En centre de loisirs sans hébergement	
- journée complète	4,41
- demi-journée	2,20
* En maisons familiales de vacances et gîtes	
- pension complète	6,40
- autre formule	6,08
* Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	
- forfait pour 21 jours ou plus	63,11
- séjour d'une durée inférieure	3,01
* Séjours linguistiques	
- enfants de moins de 13 ans	6,08
- enfants de 13 à 18 ans	9,22
ENFANTS HANDICAPÉS	
* Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (montant mensuel)	132,72
* Allocation pour les enfants infirmes poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans ⁽¹⁾ (montant mensuel)	102,56
* Séjours en centres de vacances spécialisés (par jour)	17,37

⁽¹⁾ ce taux est égal à 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales qui est de 341,87 euros au 1^{er} janvier 2002.

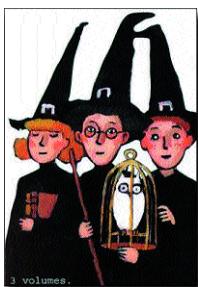
Littérature jeunesse

Lecture au long cours

Après la vague des " livres dont vous êtes le héros " et la marée des récits d'épouvante censés donner la chair de poule, les pré-ados (et plus si affinité) découvrent " la lecture longue " et l'immense bonheur de se plonger dans des sagas en trois, quatre, treize volumes... Les péripéties sont palpitantes et les univers originaux. L'écriture est souvent de qualité. Et dans les cours de récréation, on vibre à l'unisson avec ces jeunes héros de papier aux aventures renouvelées, qui souvent défendent des valeurs humanistes.

Les aventures d'Harry Potter, JK Rowling - Gallimard 2000 (les tomes 1, 2, 3 existent maintenant en Folio Junior) - dès 9 ans.

Après la mort de ses parents tués par l'ignoble sorcier Voldemort, Harry Potter est élevé par un oncle et une tante aussi bêtes que méchants. Le jour de ses 11



ans, il découvre qu'il a des dons de magicien. Le voilà pris en charge par le géant Hagrid, qui l'emmène parfaire son éducation au Collège Poudlard, l'école des sorciers. Il y découvre les règles d'un système éducatif parallèle qu'il est fort amusant de comparer au nôtre. Il s'y fait des amis, en particulier Hermione la futée, fille d'un dentiste Moldus et Ron, fils d'une famille nombreuse de sorciers pauvres et gentils. Il se heurte aussi à des affreux

comme Dudley le rejeton pourri de sa tante Dursley, Drago Malfoy le raciste, Rusard, le gardien et sa chatte Miss Teigne... Et comme tous les héros, il affrontera bien des épreuves avant d'en sortir triomphant. Qu'on en soit fan ou pas, chacun a entendu parler d'Harry Potter. Si le char d'assaut de la campagne médiatique a fait grincer des dents, on peut saluer les qualités d'un récit drôle, plein d'invention au niveau de la narration comme au niveau de la langue et truffé de rebondissements inédits. La galerie de personnages est irrésistible. Sans compter avec l'intérêt réel que les jeunes portent à ce héros attachant, qui grandit avec eux.

Les désastreuses av entures des orphelins Baudelaire (T1 : Tout commence mal ; T2 : Le la boratoire e aux serpents), L.Snicket - Nathan (dès 11 ans).

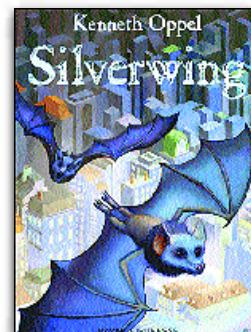
Voici qu'arrive une saga... en 13 tomes, que l'auteur conseille de ne pas lire si on a le cœur sensible, tant elle est sinistre ! Quand on aime pleurer, c'est irrésistible. Dans ce pastiche tragi-comique des mélos anglo-saxons du XIX^e siècle, les misères, les drames, les catastrophes, pleuvent sur les Baudelaire et à chaque fois qu'ils sortent la tête de l'eau, il y a quelqu'un pour la leur enfoncer à nouveau. Les Baudelaire (sic !), ce sont trois orphelins : Violette, 14 ans, génie des sciences et techniques ; Klaus, 12 ans, lecteur insatiable très cultivé et Prunille, la petite dernière qui mord tout ce qui passe à portée de dents. A chacun ses compétences. Après la mort de leurs parents dans un incendie suspect, ils se retrouvent à la tête d'une immense fortune dont ils ne pourront jouir qu'à la majorité de Violette. En attendant, M. Poe (!), l'austère exécuteur testamentaire, les place chez divers membres de la famille plus déplorables les uns que les autres. C'est ainsi que les

trois orphelins vont parcourir le monde avec, sans cesse à leurs trousses, l'ignoble et cupide Comte Olaf, qui n'a qu'une obsession en tête : supprimer les héritiers, voire épouser Violette, pour mettre la main sur le magot Baudelaire. Aventures haletantes, péripéties délirantes, suspense, clins d'œil... et en toutes circonstances, un humour très anglais qui crée la distance et force le rire. On attend la suite !

Silverwing (Ailes d'argent), K. Oppel - Bayard 2002 - dès 10 ans.

La petite chauve-souris Ombre, aussi malicieuse que curieuse, transgresse la règle qui condamne son peuple à la nuit et ose regarder le soleil se lever. Banni de la tribu, " il " (c'est un garçon) part alors à la découverte du monde en compagnie de Marina, une autre chauve-souris, exclue elle aussi. Ensemble, ils vivent de passionnantes aventures semées d'épreuves à travers océan, forêt, monde urbain souterrain. Mais la quête n'est pas gratuite, c'est celle des origines et du père, celle de la lumière et de la liberté pour leur peuple. En courts chapitres, ce superbe récit initiatique aux frontières du fantastique, tissé de nombreuses références, envoûte le jeune lecteur(trice) qui s'identifie facilement au héros et partage ses valeurs.

Marie-Clair e Plume



Leur avis

Michel Tubiana de la Ligue des droits de l'homme :

« On est dans une logique de pénalisation et de guerre aux pauvres. En suspendant les allocations familiales, on va sanctionner des familles entières déjà précarisées ».

Monique Sassier de l'Union nationale des associations familiales :

« C'est une mesure de facilité, qui reporte toute la responsabilité sur les familles alors qu'il s'agit d'une question de société, et qui aura des effets pervers ».

SNPES-PJJ-FSU :

« Les centres fermés, loin de faire diminuer l'incarcération des mineurs ne feront que l'augmenter. Ils s'inscrivent dans une logique d'enfermement qui s'auto-alimente, la prison devient le prolongement des centres fermés ».

Prison pour outrage à enseignant

Jusqu'à présent, le pénal prévoyait qu'un outrage à « personne chargée d'une mission de service public » pouvait conduire à une amende de 7500 euros. Voilà qu'aujourd'hui, l'outrage à un professeur est passible de 6 mois d'emprisonnement, soit du même régime que l'outrage à policier ou à un gendarme. « Mais surtout, pourquoi un traitement particulier pour les profs ? s'interroge le chercheur François Dubet, les agressions à leur encontre sont-elles plus graves que celle touchant les chauffeurs de bus, les médecins ou les pompiers ? ». Avant d'ajouter que « judiciariser l'espace scolaire n'est pas une solution ».

Alarme sur la justice des mineurs

Centres éducatifs fermés, suspension des allocations familiales et emprisonnement pour outrage à enseignant, la loi sur la justice des mineurs renforce la répression sans s'attaquer aux causes de la délinquance.

Dès les grandes lignes du projet de loi d'orientation et de programmation de la justice connues, défenseurs des droits de l'homme, éducateurs, et juristes ont donné l'alarme ; en particulier sur la mise en place des « centres éducatifs fermés » pour mineurs. La CNDH (commission nationale consultative des droits de l'homme) a immédiatement émis des « observations » soulignant les contradictions entre le projet gouvernemental et la Convention internationale des droits de l'enfant et rappelé que « l'emprisonnement des mineurs est en lui-même criminogène ». Parallèlement, le 16 juillet, un appel * dénonçant ce projet débattu dans l'urgence et réclamant son report à la rentrée, était très largement signé d'organisations magistrats, d'enseignants et d'associations (dont Amnesty, CGT, FCPE, FSU et SGEN-CFDT).

Eléments centraux du dispositif, les « centres éducatifs fermés » (CEF) pourront accueillir des jeunes de 13 à 18 ans dans le cadre d'un « suivi éducatif et pédagogique renforcé et adapté à leur personnalité ». Ne rentrant pas dans le cadre pénitentiaire, ils ne seront pas « fermés » au sens propre, mais les jeunes y seront menacés d'une incarcération s'ils fuguent. Dominique Perben, le garde des sceaux justifie les CEF par le fait qu'ils seront « destinés à accueillir 6 à 10 jeunes seulement, qui seront très encadrés et suivront un programme à très fort contenu éducatif dirigé vers leur réinsertion ». Or c'est cette conjugaison d'éducatif et de répressif, présente aussi dans les « sanctions éducatives » dès 10 ans, qui ne convainc pas les professionnels. Ces « catégories



Trop répressive et stigmatisante, la réforme a peu de chance d'endiguer le fléau de la délinquance.

mixtes rendent compte de la plus parfaite ambiguïté de notre société vis-à-vis de ses enfants, et notamment des plus en difficulté », relate Philippe Chaillou, président de la chambre spéciale des mineurs à la cour d'appel de Paris, qui rappelle que « ce type de structure (CEF), a été fermé il y a une vingtaine d'années en raison de son extrême violence, qui rendait impossible toute mesure éducative ». Aussi, pour les signataires de l'appel du 16 juillet, l'ordonnance de 1945 qui définit la justice des mineurs en faisant de l'éducatif la règle et de la sanction l'exception, se trouve dénaturée. D'autant plus que la création de « juges de proximité », vacataires non professionnels, pour régler les « litiges de la vie quotidienne », conduira ces derniers à traiter le cas de mineurs jusqu'à lors dévolus aux juges des enfants.

Votée le 3 août, la loi a été encore durcie par trois amendements. La procédure du témoin sous X (instituée exceptionnellement pour les témoins à charge contre la mafia) est étendue aux simples délit punis de trois ans d'emprisonnement. Les allocations familiales pourront être suspendues aux parents de mineurs placés en CEF. Enfin, l'outrage à enseignant sera passible de peine de prison (voir encadré).

Que ce soit sur le terrain de la famille, de la défense ou de l'école, la conception de la justice des mineurs semble nier le phénomène social grave et complexe de la délinquance et de sa réalité décrite par les sociologues, comme par les éducateurs et les travailleurs sociaux. Trop répressive et stigmatisante, elle a peu de chance d'endiguer un fléau pourtant réel et douloureux.

Céline Lallemand

*visible sur www.fsu.fr

Illettrisme : le débat n'est pas au niveau

Les deux études complètes existant sur la comparaison du niveau des élèves (l'une portant sur 1920 et aujourd'hui, l'autre sur 1987 et 1997) infirment l'idée d'une dégradation. Elles confirment en revanche l'absence d'amélioration ces dix dernières années et la persistance des inégalités entre élèves.

Lors de ses premières déclarations, Luc Ferry a annoncé un plan d'action pour « lutter contre l'illettrisme », affirmant « c'est une nécessité, le niveau ne cesse de se dégrader ».

S'il s'agit de s'attaquer aux inégalités scolaires, de mettre fin à « la fracture scolaire » l'objectif est légitime. Mais il n'est pas étonnant que de nombreuses voix se soient alors élevées parmi les chercheurs et du côté des syndicats pour s'interroger sur la pertinence de cet angle d'attaque. Car d'une part, il est hasardeux d'employer la notion d'illettrisme pour des enfants du primaire, et d'autre part jouer sur la baisse du niveau par rapport à un âge d'or mythique a quelques accents populistes.

On est en droit de se demander sur quoi se base le ministre pour parler de dégradation. Car enfin, aucune enquête, même provenant de son ministère, n'a pu étayer cette thèse.

Les difficultés de l'école à conduire la totalité des élèves sur le chemin de la réussite sont suffisamment importantes, sans qu'il soit besoin de noircir le tableau préoccupant à bien des égards ; selon les résultats des évaluations 6^e, 10 à 15% des élèves ne maîtrisent pas les compétences de base en français et mathématiques.

Pourtant l'école obtient des résultats réels, la durée de la scolarité s'est considérablement accrue, la part des diplômés également même si le système reste marqué par les inégalités.

Examinons donc ce que disent les deux études les plus complètes sur le niveau des élèves.

La première, conduite par la DPD sur la base d'épreuves du Certificat d'Etudes Primaires (1), comparent les connaissances en français et en calcul des élèves de 1920 s'étant présenté au certificat



d'études (c'est-à-dire seulement 50% choisis parmi les meilleurs élèves) à celles de l'ensemble des élèves d'aujourd'hui. Il en ressort que « les résultats des élèves sont aujourd'hui meilleurs en rédaction, ils sont à peu près équivalents dans les questions de dictée portant sur l'intelligence du texte (vocabulaire et compréhension) et en calcul dans trois opérations de base (addition, soustraction, division). Ils sont en baisse, légère en multiplication et marquée en orthographe en analyse grammaticale, en conjugaison et dans la résolution du type de problèmes posés dans les années 20 ».

Les auteurs de cette étude apportent plusieurs précisions d'importances. D'abord, les programmes et contenus des enseignements en français comme en mathématiques ont beaucoup évolué depuis 1920. Ensuite, « les élèves d'aujourd'hui ont des connaissances plus larges sur des parties

nouvelles ou peu enseignées autrefois (la géométrie par exemple) ils ont plus de difficultés dans certains exercices parce qu'ils y sont moins entraînés ». Enfin, en 1920, « seuls environ 50% des élèves scolarisés en primaire étaient présents au Certificat d'Etude Primaire », ils étaient fortement préparés et entraînés pendant au moins une année scolaire, aux types d'épreuves et aux conditions de l'examen. Les autres élèves entaient sans diplômes dans la vie active.

La seconde enquête, également réalisée par le ministère (2), compare les résultats en lecture-compréhension entre les élèves de CM2 de 1987 et ceux de 1997. Les auteurs notent : " au vu de cette épreuve se dégage une grande stabilité des résultats (...) : les fréquences moyennes de réussite s'élèvent à 65,6% en 1987 et à 66,1% en 1997.

On peut donc dire qu'il n'y a ni dégradation, ni malheureusement importante amélioration.

Il y a donc mieux à faire qu'imaginer une polémique entre nostalgiques d'un passé n'ayant jamais vraiment existé et défenseurs acharnés de l'école actuelle qui nie-raient ses difficultés réelles.

Mieux vaut consacrer toute l'énergie des acteurs de l'école à la mise en œuvre de solutions qui permettent à tous les enfants de réussir. Avec plus de maîtres que de classes prioritairement dans les secteurs difficiles, une attention particulière apportée à l'école maternelle, un développement de la recherche en éducation et de la formation des maîtres par exemple.

Nicole Geneix

Bernadette Groison

(1) n°62 des dossiers Education et Formation de la Direction de la programmation et du développement du ministère (DPD)
(2) n°102 des dossiers Education et Formation

Nicolas Philibert :

« il ne s'agissait pas de faire un film pour des spécialistes »

Pourquoi avez-vous choisi de réaliser un film sur la vie d'une classe unique en milieu rural ?

Mes projets de films ne naissent jamais d'une élaboration intellectuelle ou d'un point de vue didactique. Je ne suis pas parti avec l'idée de délivrer un quelconque message sur l'école, l'éducation. Ce film est né de la superposition de deux désirs distincts, du reste assez vagues : tourner un film dans le monde rural, et faire quelque chose sur l'apprentissage de la lecture, d'un point de vue cinématographique, pas pédagogique. Je trouve très émouvant de voir un enfant qui apprend à lire et qui découvre peu à peu la puissance de l'écrit. Tout à coup, il a un profond sentiment de liberté.

Comment avez-vous choisi l'école où s'est déroulé le tournage ?

Je voulais camper le film dans une région de montagne, avec des grands espaces, et spontanément, j'ai décidé de prospecter dans le Massif Central. Mes repérages ont duré près de 5 mois. J'ai contacté 300 écoles et en ai visité une bonne centaine. Il fallait concilier un tas d'éléments : pas trop d'enfants pour que chacun soit identifiable dans le film, un éventail d'âges aussi large que possible (de la maternelle au CM2), une classe suffisamment vaste pour qu'on ne soit pas les uns sur les autres, et assez lumineuse pour ne pas avoir à ajouter de l'éclairage. Bien sûr je savais que l'essentiel reposera sur l'atmosphère de la classe et la personnalité de l'enseignant, mais de ce point de vue là, je n'avais pas d'idées préconçues, j'étais ouvert à toutes les rencontres.

Vous dites qu'à peine après avoir rencontré Georges Lopez, le maître, vous avez su que le film serait tourné dans son école.

Oui, disons que j'ai très vite senti que cette classe conviendrait. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas eu d'autres auparavant, mais chaque fois, jusqu'ici, il y avait un petit quelque chose qui me retenait : dans tel village l'école allait subir des travaux ; là, l'ins-



Nicolas Philibert
est le réalisateur du film *Etre et avoir*,
présenté en sélection officielle au festival
de Cannes 2002, dont la sortie nationale
est prévue le 28 août.

titutrice, enceinte, ne resterait pas jusqu'au bout... Malgré ses airs un peu traditionnels, parfois un peu bourrus, ce maître, m'a très vite semblé attachant, très humain. En le voyant évoluer dans sa classe, j'ai rapidement pensé qu'il deviendrait un beau personnage de cinéma. Mais que les choses soient claires : je n'ai pas cherché à en faire un modèle dont les autres n'auraient qu'à s'inspirer ! A chacun son style, sa personnalité. Quant à la question de la pédagogie, elle était pour moi au second plan. Il ne s'agissait pas de faire un film pour les spécialistes !

A travers certaines séquences, on voit qu'il ne se contente pas de transmettre aux enfants un savoir quantifiable, qu'il les accompagne aussi dans les difficultés qu'ils rencontrent pour grandir. Il paraît que cette question est l'objet d'un grand débat dans le milieu enseignant. Je n'ai pas de point de vue tranché sur la question, mais il m'a toujours semblé être à la bonne place, à la bonne distance, avec ce que cela suppose de respect pour ce qu'ils sont.

Comment les enfants ont-ils accepté la présence de votre équipe ?

Le premier jour, nous avons pris tout le temps nécessaire pour expliquer comment nous allions procéder, montrer comment fonctionnent notre matériel... histoire de le désacraliser et de banaliser notre présence. Dans une aventure de ce genre, l'attitude de l'équipe est déterminante. Le film repose sur une accumulation de micro événements apparemment banals, souvent fugitifs, comme il s'en produit chaque jour dans toutes les écoles : c'est Alizé qui se fait piquer sa gomme, Jojo qui se barbouille de feutre... Bref, pour être à même de capter ces petites choses, il faut être infiniment attentif, présent à tout ce qui se passe. En un mot : avec eux. Il ne s'agit pas de chercher à se faire oublier, mais de se faire accepter, de s'intégrer progressivement à la vie de la classe. Si on veut que la confiance perdure jusqu'au bout, il ne faut pas filmer tout et n'importe quoi. Question de tact, de respect envers ceux qu'on filme. Il faut être capable de renoncer, de poser la caméra dès qu'on sent qu'on devient intrusif. Faire un film passe par des choix esthétiques et moraux, qui se traduisent immédiatement sur les images.

Certaines scènes du film sont particulièrement émouvantes. Comment avez-vous filmé celle où Olivier parle de la maladie de son père ?

Quand on a une caméra entre les mains, on a un pouvoir considérable, d'autant plus grand qu'un enfant n'osera sans doute pas vous dire stop. Mais si l'on est attentif à chacun, on doit être capable de le sentir. Pour la scène que vous évoquez, je ne me suis pas senti en trop. En revanche, la question s'est posée au montage : pouvais-je la garder ou non ? Après réflexion, j'ai pensé que oui, qu'Olivier serait capable de faire avec. Et c'est ce qui s'est passé...

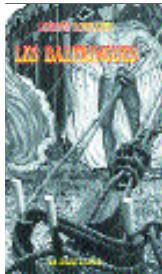
Caroline Bagur

Livre

Les nouveautés de la rentrée

Les Baltringues de Ludovic Roubaudi, (Le Dilettante)

Ludovic Roubaudi est fidèle à la tradition en nous offrant, d'une plume alerte, spirituelle, un des romans les plus désopilants de la rentrée. L'action se passe dans le quotidien d'un cirque vu du côté des costauds qui installent les chapiteaux, les " baltringues ". Un jour Marco le chef d'équipe découvre que Chaipas, le jeune chien abandonné qu'ils ont adopté est un sujet. « *Dans le monde du cirque, un sujet est un animal hors du commun, un animal qui prend du plaisir à travailler et qui apprend tout seul. C'est très rare et nous avons eu la chance d'en rencontrer un. Grâce à ce chien nous nous sommes dit que, peut-être, on pourrait monter notre propre cirque...* »



Comme un père de Laurence Tardieu, éditions Arléa

Quelques jours après la décès de sa mère, renversée par une voiture, Louise, vingt-cinq ans retrouve un père. Un père qu'elle n'a vu que trois fois pendant les vingt ans qu'il vient de passer en prison. Il lui a demandé l'hospitalité avant de recommencer une autre vie. Loin. Plus loin. Pendant cinq jours nous assistons à une cohabitation entre deux êtres si proches et si éloignés à la fois. Louise essaie de découvrir l'homme que sa mère a toujours aimé et qu'elle a toujours renié. Un premier roman très émouvant.



Alain Lemoine
(Lib. L'Astrée Paris 17°)

Musique

Vincent, Fanny, Jean-Louis et la musique

Vincent Delerm, nouvel auteur compositeur de la scène musicale française a sorti, chez Tôt ou Tard, un premier album éponyme. Voilà deux ans qu'il égrène ses chansons en public avec son seul piano pour accompagnement. Pour son premier enregistrement, il a gardé son clavier auquel il a fort judicieusement ajouté un quatuor à cordes.

Il tisse au long de ses chansons des petits films empreints de la vie de tous les jours, grâce à des textes incisifs où se mêlent l'humour et l'autodérision. Sans cesse, ses réflexions et expériences nous ramènent à nos propres histoires.

« *Tes parents* » ironise sur les rapports aux



beaux-parents, dans « *Cosmopolitain* », Irène Jacob l'accompagne dans sa lecture très ironique de ce type de magazine. Au détour de ses histoires, on croise Fanny Ardant (« *Fanny Ardant et moi* ») ou Jean-Louis Trintignant (« *Deauville sans Trintignant* ») révélant l'intérêt que porte l'auteur au cinéma et notamment à François Truffaut. Des arrangements simples s'accordent à l'univers intimiste voire minimaliste de Vincent Delerm. Un excellent premier album à écouter et à écouter encore.

Philippe Hermant

« Projet éducatif territorial » et « lutte contre les discriminations propres au champ éducatif »

Les troisièmes rencontres nationales de l'Education de Rennes auront lieu du 2 au 4 octobre 2002.

Contacts : ligue de l'enseignement, Valérie Maupas, 01 43 58 97 50, vmaupas@aligue.org

« Ecole et langage »

13^{ème} édition des Entretiens Nathan auront lieu le 12 octobre à la Sorbonne. Contact : Nathan, Nicolas Wartin, responsable communication, 01 45 87 50 27

« Premières transmissions de la littérature, ACCES : vingt après »

L'association ACCES (Action culturelle contre les exclusions et les ségrégations) organise à Paris un colloque sur le thème de la transmission culturelle de la littérature. Le 21 octobre à la Bibliothèque Publique d'information du centre Georges Pompidou à Paris. Contacts : ACCES, 01 43 73 83 53, acces.lirabebe@wanadoo.fr

« Apprendre et vivre la démocratie à l'école »

Colloque organisé par le CRAP. Conférences, ateliers et tables rondes pour identifier, analyser et diffuser des pratiques scolaires démocratiques, favorisant l'accès des élèves à la connaissance, la parole et la citoyenneté. Les 24 et 25 octobre à Paris. Renseignements : 01 43 48 22 30

(fenêtres sur cours)

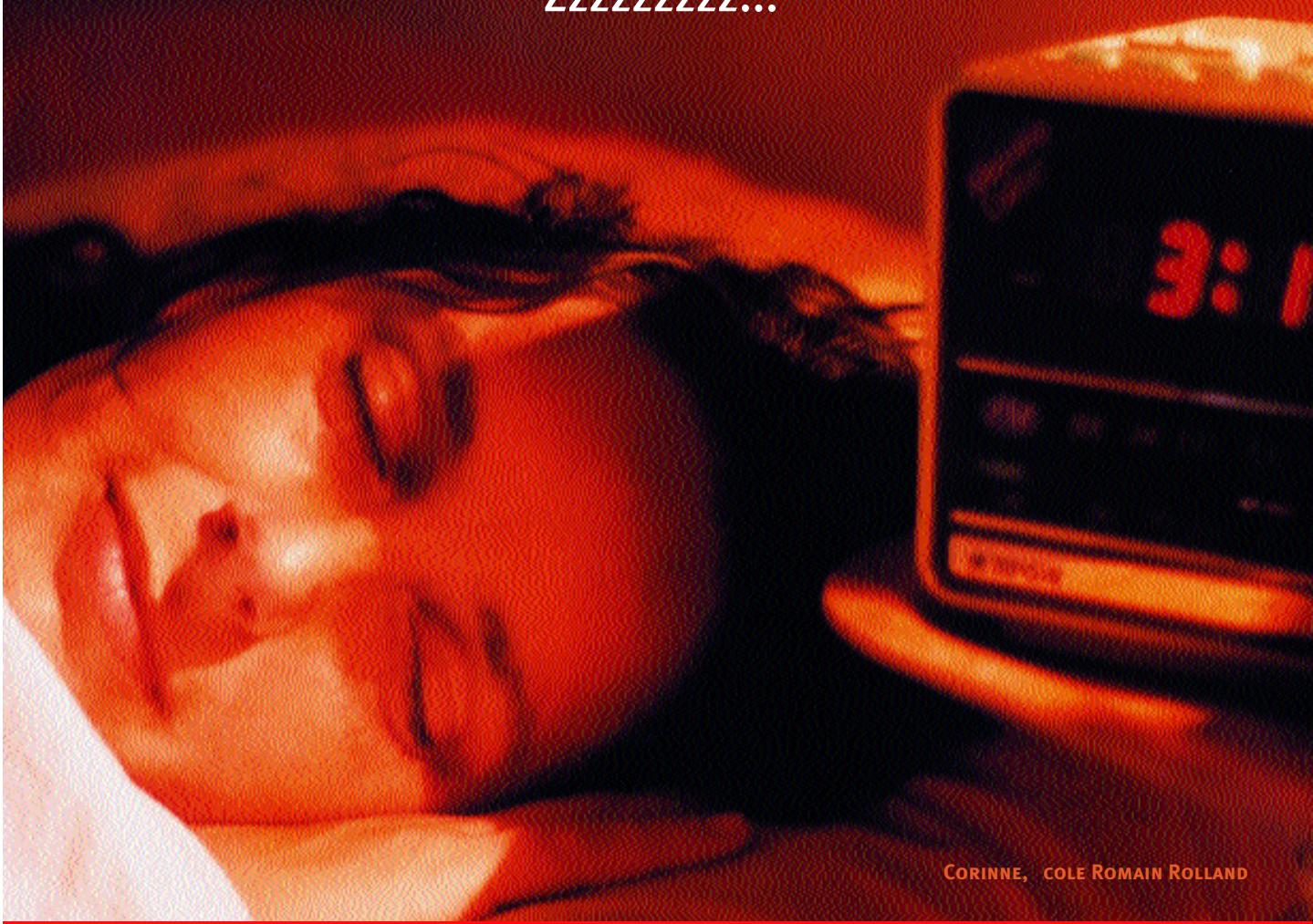
Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC
128 Bd Blanqui - 75013 Paris - Tél : 01 44.08.69.30 - e-mail fsc@snuipp.fr

- Directeur de la publication : Alain Boussard
- Rédaction : Caroline Bagur, Lydie Buguet, Tiphaïne de Champchesnel, Nicole Geneix, Bernadette Groison, Delphine Henry, Philippe Hermant, Eliane Lancette, Céline Lallemand, Pierre Magnetto, Jacques Mucchielli, Gilles Sarotte, Laurent Zappi
- Impression SIEP - Bois Le Roi • Régie publicité : MISTRAL MEDIA, 72-74 av Dr Arnold Netter 75012 Paris
Tél : 01.40.02.99.00 •

Prix du numéro : 1 euro - Abonnement 23 euros •
ISSN 1241 - 0497 • CPPAP 3695 D 73 S • Adhérent du Syndicat de la Presse Sociale

...combattre les in galit s...
dans ma classe... mon cole...
...lutter... encore et encore...
et puis dormir... oh oui !
juste un petit peu...

Zzzzzzzz...



CORINNE, COLE ROMAIN ROLLAND

D FAUT DE SUPER-POUVOIRS,
DONNEZ-NOUS DE VRAIS MOYENS !

